



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-2015





Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-2015

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
888, rue Saint-Jean, 4^e étage, bureau 400
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-74743-7 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-74744-4 (PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'année 2014-2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'Enseignement supérieur,

Hélène David

Québec, mars 2016

Hélène David
Ministre responsable de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique et de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, j'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2014-2015*.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, incluant une présentation des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs prévus au *Plan stratégique 2012-2017* ainsi que des activités inscrites au plan de travail annuel de la Commission. Elle y fait état des travaux liés aux évaluations suivantes : l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite des collèges publics et privés subventionnés ainsi que l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés, cette dernière incluant l'évaluation d'un programme. La Commission présente également les résultats concernant l'évaluation des politiques, des plans et des rapports de suivi à ses recommandations transmis par les collèges. Enfin, un chapitre est consacré à l'utilisation des ressources et un autre, aux exigences législatives et gouvernementales auxquelles la Commission doit se conformer.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Céline Durand

Québec, mars 2016

Table des matières

Message de la présidente	7
Fiabilité des données et contrôles afférents	11
Chapitre 1 – La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	13
Présentation de la Commission	13
Vision	13
Mission et valeurs	13
Mandat	13
Composition et structure organisationnelle	14
Approche et processus d'évaluation	14
Approche privilégiée	14
Création de comités consultatifs	14
Appel à des experts externes	15
Processus basé sur l'autoévaluation des établissements	15
Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans	15
Diffusion des rapports d'évaluation	16
Chapitre 2 – Résultats	17
Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017	17
Résultats détaillés pour l'année 2014-2015	20
Résultats détaillés à propos des objectifs stratégiques 2012-2017	20
Mise en œuvre de l'audit sur les systèmes d'assurance qualité des collèges	20
PREMIÈRE ORIENTATION – Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace	21
Soutenir les établissements dans la mise en place du système d'assurance qualité	21
Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement	23
Efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité des collèges	26
Suivi systématique des recommandations	29
DEUXIÈME ORIENTATION – Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial	31
Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité ayant des pratiques exemplaires	31
Déployer des stratégies de communication pertinentes	33
Résultats détaillés à propos des autres travaux réalisés en 2014-2015	35
Efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite	36
Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés	37

Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges	37
Mise à jour et maintien des connaissances en assurance qualité	38
Mise en œuvre de la stratégie de communication.....	39
Chapitre 3 – Utilisation des ressources au 31 mars 2015.....	41
Les ressources humaines.....	41
La répartition de l'effectif.....	41
Les départs à la retraite	41
La formation du personnel	42
L'accès à l'égalité en emploi	43
Les bonis au rendement	44
Les renseignements relatifs aux contrats de services	45
Les ressources budgétaires et financières.....	45
Les ressources informationnelles.....	47
Chapitre 4 – Exigences législatives et gouvernementales	49
Rapport d'activités	49
Réunions de la Commission	49
Comité de liaison	49
Publications	49
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	50
Accessibilité Web	51
Code d'éthique et déontologie	51
Développement durable	52
Emploi et qualité de la langue française	56
Occupation et vitalité des territoires	56
Services au citoyen	56
Annexes	
Annexe I Organigramme au 31 mars 2015	59
Annexe II Comités consultatifs et experts externes	60
Annexe III Comité de liaison	63
Annexe IV Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2014-2015	64
Annexe V Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2014-2015	65
Annexe VI Opérations d'évaluation en cours au 30 juin 2015	68
Annexe VII Politiques et plans évalués en 2014-2015	72
Annexe VIII Opérations d'évaluation antérieures : suites attendues au 30 juin 2015	75
Annexe IX Opérations d'évaluation terminées au 30 juin 2015	84
Annexe X Publications de la Commission depuis 1993	87
Annexe XI Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	89

Message de la présidente

L'année 2014-2015 en aura été une de transition et d'ajustements entre nos pratiques antérieures principalement axées sur l'examen de la qualité d'un objet d'évaluation, par exemple un programme d'études, et la mise en œuvre d'une nouvelle approche prenant la forme d'un audit sur l'efficacité du système d'assurance qualité que chaque établissement du réseau collégial doit mettre en place pour garantir la qualité de la formation offerte.

Au cours de l'année, la Commission a mené de front plusieurs évaluations dont les résultats sont présentés dans le présent rapport. À l'automne 2014, elle a publié le *Rapport synthèse sur l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés*. Elle complétait ainsi une opération d'évaluation menée depuis 2007 auprès de 68 établissements. Le rapport a mis en lumière la capacité des collèges à poser un regard critique sur leur planification et à s'ajuster en conséquence. Il a démontré que les collèges avaient franchi un autre pas vers la prise en charge de leur processus d'évaluation et qu'ils étaient donc prêts à mettre en œuvre la nouvelle approche et à témoigner de façon systémique de l'efficacité de leurs mécanismes pour assurer l'amélioration continue de la qualité. En 2014-2015, cette nouvelle opération a occupé une grande place dans les activités de la Commission. Je m'y attarderai donc ici en dégageant quelques constats résultant de la phase de validation réalisée avec les divers intervenants de quatre collèges volontaires et en exposant quelques considérations sur la poursuite des travaux dans le cadre de cette évaluation. Mais je me permettrai d'abord d'esquisser un bref portrait des principales étapes nous ayant conduits à privilégier cette approche pour la réalisation de notre mandat auprès des collèges.

Un choix de processus réfléchi basé sur la consultation et sur des pratiques connues en enseignement supérieur

Au départ, l'un des objectifs de notre *Plan stratégique 2007-2011* visait à définir une opération qui, selon une périodicité connue, serait consacrée à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois. Nous avons ensuite fait en sorte d'établir des consensus et de lancer officiellement le premier cycle d'audit au printemps 2013. Certaines de nos actions ont alimenté de façon plus marquée notre réflexion : une vaste consultation des établissements et des principaux intervenants du réseau collégial, des missions canadienne et européenne auprès d'agences d'assurance qualité en enseignement supérieur et des établissements qu'elles ont évalués, un important travail de recherche comparatif sur nos façons de faire et sur les pratiques d'évaluation ailleurs dans le monde, la création d'un comité mixte et d'un comité consultatif réunissant des intervenants du réseau collégial, la validation par des experts internationaux du processus retenu ainsi que de sa mise en œuvre et, finalement, la production du document de référence destiné aux collèges pour réaliser leur autoévaluation.

En bout de piste, ces travaux ont confirmé la pertinence de mettre sur pied une évaluation à caractère systémique, selon une périodicité connue à l'avance, plutôt que de poursuivre la succession d'opérations spécifiques à une fréquence relativement rapide, comme c'était le cas

jusque-là. En associant étroitement des représentants de collèges aux travaux préparatoires à la définition de l'opération et à l'élaboration d'un cadre de référence, la Commission a voulu, avant d'emprunter une voie inédite autant dans la manière d'exercer son mandat que dans celle des collèges de réaliser l'autoévaluation demandée, établir des balises solides et faire en sorte que l'exercice porte dès le départ toutes les chances de réussite.

Une mise à l'épreuve du processus

La Commission a également innové dans ses pratiques en instaurant une phase de validation du processus à laquelle quatre collèges ont volontairement décidé de participer. L'exercice comportait aussi la collaboration d'une experte internationale invitée à poser un regard sur le processus ainsi que sur les outils développés par la Commission et à terme, la réalisation avec les divers intervenants d'un bilan qui a d'ailleurs été rendu public en janvier 2015.

L'ampleur et la qualité du travail accompli par les collèges volontaires sont dignes de mention, d'autant plus qu'ils étaient les premiers à mettre en pratique la nouvelle approche. Les commentaires recueillis lors du bilan fait après avoir consulté tous les intervenants ayant participé à la validation – collèges, experts, comité consultatif, personnel de la Commission – et le rapport d'observation produit par l'experte internationale ont confirmé le bien-fondé ainsi que la pertinence de ce processus. Les résultats du bilan ont mis en lumière un certain nombre d'ajustements destinés à rendre l'exercice plus aisé et plus efficace pour le reste du premier cycle d'audit. Depuis, des améliorations portant essentiellement sur la clarification des attentes de la Commission, sur la bonification du soutien aux collèges et sur des aménagements d'ordre logistique, incluant l'échéancier, ont toutes été apportées.

La poursuite des audits du premier cycle selon les assises établies

L'exercice de validation du processus a également suscité des questionnements qui s'inscrivent plutôt dans la perspective du deuxième cycle d'audit. Nous avons pris bonne note des propositions formulées, lesquelles alimenteront notre réflexion le moment venu.

Les résultats plus que positifs de la phase de validation amènent la Commission à poursuivre ses évaluations selon les mêmes assises pour la durée du premier cycle. D'ailleurs, tous les acteurs reconnaissent que le niveau de maturité atteint par les collèges en évaluation, bien que variable, leur permet de passer à une nouvelle étape et de témoigner de leurs pratiques dans le cadre du processus d'évaluation retenu. Fidèle à sa pratique, la Commission a multiplié les rencontres avec les collèges afin de faciliter la réalisation des différentes étapes de leur démarche d'autoévaluation. En effet, à la formation régionale qui faisait partie du processus antérieur, elle a ajouté une formation individualisée et une autre qui regroupe les établissements d'une même vague d'audit lorsqu'ils en sont à un an de leur échéance. De l'avis des collèges, ces rencontres sont souhaitées et appréciées.

Un cycle qui permet d'intégrer le processus aux activités de gestion des collèges

Par son regard externe, la Commission invite les collèges à examiner les pratiques d'assurance qualité qu'ils mettent en place à travers leur cycle de gestion interne et à se questionner sur leur efficacité. Ainsi, son intervention est complémentaire au cycle de gestion des collèges.

Elle se veut aussi moins lourde puisqu'elle porte sur des évaluations qui s'inscrivent dans leurs activités courantes et peut même être allégée dans la mesure où les collèges documentent régulièrement ces évaluations.

Il est certain que les collèges des deux premières vagues d'audit, dont ceux de la phase de validation, ont disposé de moins de temps comparativement à ceux des vagues suivantes, et ce, malgré le fait que la Commission ait apporté en cours de route des modifications à leurs échéanciers. Il n'en demeure pas moins qu'en rendant public son calendrier d'évaluation, la Commission permet aux collèges de mieux intégrer ses demandes à leur cycle de gestion et rend ainsi son action plus prévisible. Les modifications apportées dans la foulée du bilan de la validation du processus font en sorte qu'il sera plus facile pour les collèges de prévoir et de réaliser, selon la durée du cycle d'audit, les différentes étapes de leur démarche d'autoévaluation.

Une approche facilitante pour les nouveaux établissements

La Commission a aussi établi une approche préalable à l'évaluation du système d'assurance qualité pour les nouveaux collèges. En premier lieu, nous rencontrons systématiquement la direction de ces collèges afin de faciliter leur compréhension de notre mission tout en leur permettant de bien cerner les responsabilités et les obligations qu'ils ont à l'égard de la mise en place des composantes de leur système d'assurance qualité et de l'évaluation de ces dernières. Les échanges qui ont alors lieu constituent généralement pour eux un premier pas vers le développement d'une culture institutionnelle d'évaluation. Lors de cette rencontre, nous établissons ensuite un échéancier de réalisation des différentes étapes que chaque nouveau collège aura à franchir avant d'en arriver, à l'instar de tous les établissements soumis au Règlement sur le régime des études collégiales, à évaluer l'efficacité de son système d'assurance qualité.

Une veille stratégique à l'affût de l'évolution de l'assurance qualité en enseignement supérieur

Comme je l'ai déjà mentionné, la Commission a réalisé d'importants travaux de veille stratégique avant de lancer, en 2013, l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Afin de rester à l'affût de l'évolution des meilleures pratiques en assurance qualité en enseignement supérieur, nous avons travaillé, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique (ENAP), à l'implantation d'un système de veille stratégique afin de développer un protocole structuré et efficient nous permettant de maintenir à jour notre expertise en la matière. La veille a véritablement pris son envol en 2014-2015 avec la publication d'un bulletin bimensuel interne fort apprécié. Nous avons d'ailleurs l'intention de rendre ces résultats accessibles au public au cours de la prochaine année.

Un contexte d'incertitude aux conséquences imprévisibles

Dans le contexte des efforts budgétaires demandés au réseau collégial, l'Assemblée générale de la Fédération des cégeps a adopté, en avril 2015, une résolution indiquant que, pour le moment, les cégeps ne pouvaient plus répondre aux demandes de reddition de comptes provenant de tout ministère ou organisme gouvernemental, incluant la Commission. La résolution appelle les directions d'établissements à suspendre « toute nouvelle activité avec la Commission jusqu'à ce que le financement leur permette à nouveau d'assumer les frais inhérents aux exigences de la Commission. » En juin dernier, quelques cégeps avaient signifié leur intention d'interrompre certaines ou toutes leurs activités reliées à nos travaux.

Au moment d'achever ce rapport, il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences du refus des cégeps de répondre à leurs obligations légales à l'endroit de la Commission. D'un autre côté, la Commission assume toujours pleinement les responsabilités qui lui incombent en vertu de sa loi et elle maintient les activités prévues avec les collèges qui poursuivent leurs travaux. Il importe de garder en mémoire que la réalisation du premier cycle d'audit est un exercice qui nous permettra d'assurer la mise en place d'un processus d'assurance qualité au modèle éprouvé par l'expérimentation dans une diversité d'établissements d'enseignement collégial dont la taille et le statut sont fort variables. Devant la position prise par les cégeps, la Commission a manifesté son intention de poursuivre l'exercice de son mandat avec l'esprit d'ouverture qui a toujours caractérisé sa façon de faire. C'est dans cette perspective qu'elle a dès lors entrepris des échanges avec les collèges publics afin de compléter, dans les meilleures conditions possible, la réalisation du premier cycle d'audit.

Une contribution remarquable digne de mention

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du personnel de la Commission pour la qualité du travail accompli ainsi que toutes les personnes qui ont participé bénévolement à nos travaux à titre d'experts ou de membres des comités consultatifs. Leur engagement et leur participation remarquables contribuent, depuis le tout début de nos travaux, à la réalisation de notre mandat et à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, reading 'Céline Durand'.

Céline Durand

Fiabilité des données et contrôles afférents

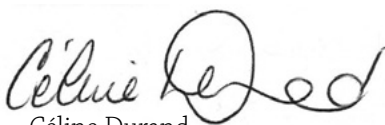
Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité relative à la fiabilité des données contenues dans le rapport et aux contrôles afférents.

Les résultats du *Rapport annuel de gestion 2014-2015* de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations que la Commission s'est données pour l'année 2014-2015;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait lors de l'adoption de ce rapport le 30 novembre 2015.

La présidente,



Céline Durand

Québec, le 30 novembre 2015

Chapitre 1

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Présentation de la Commission

Vision

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme reconnu pour sa contribution spécifique au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial et de l'expertise des établissements du réseau collégial québécois en matière d'évaluation.

Mission et valeurs

La Commission est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission et son personnel partagent une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Mandat

La Commission est appelée à exercer sa mission à l'égard de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (chapitre C-29, r. 4). Au 30 juin 2015, le réseau collégial était composé de : 48 cégeps, 22 établissements privés subventionnés, 27 établissements privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université.

Par l'adoption de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (LRQ, chapitre C-32.2) en juin 1993, le gouvernement lui confiait le mandat d'évaluer pour chacun de ces établissements :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, elle évalue aussi la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'à celui de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut également faire des recommandations au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Enfin, elle peut recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales. Il revient cependant au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner ce diplôme et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat d'au plus cinq ans renouvelable une fois. Au 31 mars 2015, quatre commissaires sont en poste. Il s'agit de M^{me} Céline Durand, présidente, de M^{me} Sylvie Poiret ainsi que de MM. Benoît Dubreuil et John Keyes. Vingt-deux personnes secondent les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se retrouve à l'annexe I.

Approche et processus d'évaluation

Approche privilégiée

La Commission situe l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, elle a choisi d'associer étroitement les collèges et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant à accroître progressivement la capacité des collèges à faire de l'évaluation en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

Création de comités consultatifs

En vertu des articles 15 et 19 à 21 de sa Loi, la Commission peut former des comités consultatifs de même que déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Elle crée un tel comité pour chaque opération d'évaluation qu'elle entreprend et nomme les membres après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité est formé de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question. Un commissaire en assure la présidence et un membre du personnel est responsable de la coordination des travaux.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux de l'opération ainsi que dans l'élaboration des documents qui serviront à l'évaluation. Selon le cas, elle peut leur demander de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation, de participer à la visite des établissements et de vérifier les constats ainsi que

les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission. Les membres de ces comités collaborent bénévolement aux travaux de la Commission. L'annexe II présente les comités consultatifs actifs en 2014-2015.

Appel à des experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour la composition de chaque comité de visite des établissements.

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un commissaire et un agent de recherche en assume le secrétariat. Par leur contribution aux activités reliées aux visites, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé. Elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble. Comme c'est le cas pour les membres des comités consultatifs, les personnes agissant à titre d'experts externes participent de façon bénévole aux travaux des comités de visite. L'annexe II présente la liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2014-2015.

Processus basé sur l'autoévaluation des établissements

Comme le prévoient les articles 15 et 16 de sa Loi, la Commission détermine les modalités selon lesquelles elle conduit une évaluation et elle élabore ses critères et instruments d'évaluation. Ainsi, elle a adopté un processus connu et largement pratiqué en enseignement supérieur au Canada et à l'étranger. Les évaluations qu'elle mène dans les collèges s'appuient d'abord sur une autoévaluation réalisée par l'établissement en fonction des critères qu'elle a établis. Un comité de visite composé d'experts externes et de membres de la Commission examine ensuite le rapport d'autoévaluation, effectue une visite à l'établissement et propose une analyse de la situation observée. La Commission porte un jugement sur les objets évalués et, le cas échéant, formule des avis au collège dans une version préliminaire du rapport qu'il est invité à commenter. Les réactions du collège sont prises en compte au moment de l'élaboration de la version définitive du rapport d'évaluation.

Lorsque des améliorations sont requises à la suite de recommandations de la Commission, cette dernière demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations nécessaires. Quand des lacunes graves sont relevées, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter de nouveau pour vérifier si les améliorations apportées permettent de redresser la situation observée.

Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux documents officiels que les collèges sont tenus de lui transmettre pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques. Cet examen repose sur une base documentaire et ne comprend pas de visite aux établissements.

Lors de l'évaluation du texte d'une politique d'évaluation des apprentissages, la Commission détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et si elle permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont habituellement évalués au même moment que leurs plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine son efficacité potentielle et, dans le cas du plan stratégique, elle vérifie la conformité du plan aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (LRQ, chapitre C-29). Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan, incluant celle du plan de réussite.

L'évaluation des politiques et des plans est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges.

Diffusion des rapports d'évaluation

En vertu de sa Loi constitutive, tous les rapports d'évaluation sont transmis aux collèges concernés ainsi qu'au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La Commission en assure également la diffusion publique sur son site Internet et à toute personne qui en fait la demande. À la fin de chaque opération d'évaluation, elle publie un rapport synthèse présentant ses principaux constats et le rend public.

Chapitre 2

Résultats

Les résultats présentés dans ce rapport annuel de gestion sont reliés aux orientations et aux objectifs du *Plan stratégique 2012-2017* ainsi qu'aux objectifs du plan de travail 2014-2015 de la Commission.

Sommaire des résultats liés à la planification stratégique 2012-2017

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2014-2015	Résultats 2013-2014	Page
1. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité.	Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de tous les collèges.	Automne 2016.	Objectif annuel atteint.	Objectif annuel légèrement dépassé.	21
	Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes.	80 %	Objectif annuel largement dépassé.	Objectif annuel largement dépassé.	22
2. Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place d'un système de suivi permettant à chacun de bien documenter la mise en œuvre des composantes de son système d'assurance qualité et les résultats obtenus.	Documents de référence publiés et diffusés sur le suivi permanent de la mise en œuvre des composantes du système d'assurance qualité.	Automne 2013.	Retrait officiel de l'objectif, des indicateurs et des cibles en juin 2014.		
	Taux de satisfaction des établissements relatif au soutien offert.	80 %			

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace [suite]

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2014-2015	Résultats 2013-2014	Page
3. Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial.	Cadre de référence sur les orientations de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité élaboré et diffusé.	Printemps 2013.	s. o.	Objectif atteint au printemps 2013.	—
	Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	Quatre établissements volontaires sélectionnés pour la phase de validation, d'ici l'automne 2012.	s. o.	Objectif atteint à l'automne 2012.	—
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des quatre établissements volontaires, d'ici l'automne 2014. [Modification de l'échéance en juin 2014]	Objectif atteint selon le délai prévu.	Objectif annuel atteint.	23
		Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation, d'ici l'hiver 2015. [Modification de l'échéance en juin 2014]	Objectif atteint selon le délai prévu.	s. o. Cible reportée de l'automne 2014 à l'hiver 2015.	24
		Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de 70 % des établissements, d'ici l'automne 2017. [Modification du % de la cible en juin 2014]	Objectif annuel atteint.	s. o. Le pourcentage de la cible initiale [100 %] a été ramené à 70 %.	25
4. Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les établissements d'enseignement collégial.	Travaux réalisés.	Résultats d'évaluation de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements du réseau collégial, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	En continu. Objectif annuel atteint.	27
		Résultats d'évaluation de tous les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	En continu. Objectif annuel atteint.	27
		Résultats d'évaluation des plans de réussite de tous les collèges privés subventionnés concernés, disponibles d'ici le printemps 2017.	En continu. Objectif annuel atteint.	En continu. Objectif annuel atteint.	28
5. Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission.	Proportion des établissements qui assurent un suivi aux recommandations de la Commission.	100 %	En continu. Objectif annuel non atteint.	En continu. Objectif annuel non atteint.	29

Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial

Objectif	Indicateur	Cible prévue au plan stratégique	Résultats 2014-2015	Résultats 2013-2014	Page
6. Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires.	Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes.	Automne 2013.	s. o.	Objectif atteint à l'hiver 2013.	—
	Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe. [Ajout en juin 2014]	Automne 2014. [Ajout en juin 2014]	Objectif atteint selon le délai prévu.	En cours.	31
	Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe.	Automne 2016.	Objectif annuel atteint.	À venir.	32
	Reconnaissance internationale de l' <i>International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education</i> [INQAAHE].	Automne 2017. [Modification de l'échéance en juin 2014]	Objectif annuel atteint.	Cible reportée du printemps 2013 à l'automne 2017.	32
7. Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.	Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	À chaque année, à partir de l'année scolaire 2014-2015. [Modification de l'échéance en juin 2014]	Objectif annuel non atteint.	Précision de la cible. Ajout de l'année de départ de la production des bilans.	33
	Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés.	À chaque opération.	Objectif annuel atteint.	Objectif annuel atteint.	34
	Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité.	Automne 2013.	s. o.	Objectif atteint au printemps 2014.	—
	Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée sur le mandat et les travaux de la Commission.	80 %	L'atteinte de l'objectif annuel n'a pu être mesurée en raison du nombre insuffisant de répondants.	L'atteinte de l'objectif annuel n'a pu être mesurée en raison du nombre insuffisant de répondants.	35

Résultats détaillés pour l'année 2014-2015

Cette partie du deuxième chapitre présente les résultats annuels obtenus au regard des sept objectifs de la planification stratégique de la Commission pour les années 2012-2017 ainsi que les résultats concernant les autres travaux d'évaluation prévus à son plan de travail 2014-2015.

Résultats détaillés à propos des objectifs stratégiques 2012-2017

Contrairement à la section consacrée aux ressources où les résultats présentés se réfèrent à l'exercice financier (1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015), ceux reliés aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, conformément à sa Loi, c'est-à-dire du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Mise en œuvre de l'audit sur les systèmes d'assurance qualité des collèges

Au printemps 2013, la Commission a lancé l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des établissements d'enseignement collégial. Le processus d'évaluation, qui prend la forme d'un audit mis en œuvre selon une périodicité connue, s'inscrit dans une volonté affirmée de la Commission de faire évoluer ses pratiques, reconnaissant l'expertise d'évaluation développée par les collèges. Dans le cadre de cette évaluation, elle examine l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque collège en portant un regard sur l'efficacité des mécanismes associés aux différents éléments de son mandat.

À l'exception de la réalisation d'une phase de validation, dont les résultats sont présentés ci-après, et de la production de bilans annuels à compter de 2015-2016, le cycle d'audit comprend les mêmes étapes que les opérations d'évaluation antérieures menées par la Commission, à savoir une démarche d'autoévaluation réalisée par l'établissement, la visite d'audit, la rédaction du rapport d'évaluation de la Commission en versions préliminaire et définitive, la réaction du collège à la version préliminaire du rapport, le suivi de l'évaluation et une synthèse du cycle d'audit. Comme à son habitude, la Commission a mis sur pied un comité consultatif pour l'assister dans les travaux relatifs à cette opération. Ce comité est composé de 18 personnes provenant des milieux collégial et universitaire ainsi que de divers milieux en lien avec les établissements d'enseignement collégial ou avec l'objet d'évaluation de cette opération. La liste des membres du comité est présentée à l'annexe II.

PREMIÈRE ORIENTATION

Contribuer à l'amélioration de l'enseignement collégial par le développement d'un système d'assurance qualité institutionnel efficace

Après consultation du ministère du Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du Trésor en juin 2014, la Commission a retiré officiellement l'objectif 2 de la première orientation qui visait à soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place d'un système de suivi permettant à chacun de bien documenter la mise en œuvre des composantes de son système d'assurance qualité et les résultats obtenus.



Objectif 1 : Soutenir les établissements d'enseignement collégial dans la mise en place du système d'assurance qualité.

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2014-2015
Réalisation d'activités d'information et de soutien auprès de tous les collèges.	Automne 2016.	- Formations individualisées : 28 établissements. Objectif annuel atteint. - Formations régionales : 8 établissements. Objectif annuel atteint.
Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien offertes.	80 %	91 %

Soutenir les établissements dans la mise en place du système d'assurance qualité

Information et soutien offerts aux collèges

Soucieuse d'aider les collèges à s'approprier cette nouvelle façon de faire, la Commission a entrepris diverses actions pour les accompagner dans leur démarche en plus de mesurer leur degré de satisfaction à cet égard. Ainsi, elle a décidé d'offrir à chaque collège une séance de formation individualisée et d'en offrir d'autres en regroupant les collèges par région. Les premières sont l'occasion de présenter à chacun d'entre eux le document de référence associé à cette évaluation et de fournir aux intervenants impliqués dans l'autoévaluation du système d'assurance qualité l'information nécessaire pour amorcer leurs travaux d'autoévaluation. L'ordre de ces séances est modulé selon l'échéancier du premier cycle d'audit. Les séances de formation données sur une base régionale permettent quant à elles d'outiller les collèges pour qu'ils puissent commencer leur démarche d'autoévaluation aussitôt que possible, peu importe le moment convenu de leur audit.

Résultats 2014-2015

En 2014-2015, 28 des 36 collèges faisant initialement partie des vagues dont la visite d'audit devait se dérouler à l'automne 2016 et au cours de l'année 2017 ont reçu une formation individualisée. L'un des huit collèges n'ayant pas participé à cette formation a choisi de la reporter à l'automne 2015. Celle des sept autres collèges a été reportée à un moment ultérieur, compte tenu de modifications faites par la Commission au calendrier du cycle d'audit, dans la foulée de

l'adoption du bilan de la phase de validation de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité en janvier 2015. L'objectif annuel de formation ainsi révisé a été atteint. Trois cent cinquante-six personnes ont participé à ces rencontres d'une journée chacune.

Au cours de l'automne 2014, la Commission a tenu une rencontre régionale à laquelle ont assisté 8 des 14 collèges privés non subventionnés (12) et privés subventionnés (2) invités à y participer. Les modifications apportées au calendrier ont également entraîné la révision de l'objectif annuel à l'égard de ces séances régionales destinées aux collèges dont la visite d'audit était prévue de l'automne 2016 à l'hiver 2019 inclusivement. L'objectif annuel de formation révisé a été atteint. Onze personnes ont participé à cette formation d'une demi-journée.

Taux de satisfaction des collèges à l'égard des activités de formation et de soutien

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération d'évaluation, le taux de satisfaction des collèges relatif aux activités de formation et de soutien que la Commission met sur pied à leur intention est mesuré chaque année de la durée du *Plan stratégique 2012-2017*.

Résultats 2014-2015

La Commission a élaboré les divers questionnaires et la stratégie lui permettant de recueillir l'opinion des personnes ayant participé aux activités de formation personnalisée et régionale en 2013-2014.

Au cours de l'année 2014-2015, ces mêmes questionnaires et stratégie ont été déployés. Suite à chacune des séances de formation personnalisée et régionale, la Commission a donc contacté les directions des collèges ayant pris part aux rencontres et leur a demandé de solliciter la participation des membres de leur personnel qui ont assisté à ces rencontres. Trente-sept pour cent des personnes rencontrées (137/367) ont répondu au sondage et 91 % d'entre elles se sont déclarées satisfaites. Ce taux de satisfaction représente un dépassement de 11 % de la cible prévue au plan stratégique. La méthodologie utilisée se trouve à l'annexe IV.



Objectif 3 : Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial.

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2014-2015
Cadre de référence sur les orientations de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité élaboré et diffusé.	Printemps 2013. <i>Objectif atteint selon le délai prévu.</i>	s. o.
Mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	Quatre établissements volontaires sélectionnés pour la phase de validation, d'ici l'automne 2012. <i>Objectif atteint selon le délai prévu.</i>	s. o.
	Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des quatre établissements volontaires, d'ici l'automne 2014. [Modification officielle de l'échéance en juin 2014]	Objectif atteint selon le délai prévu..
	Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation, d'ici l'hiver 2015. [Modification officielle de l'échéance en juin 2014]	Objectif atteint selon le délai prévu.
	Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de 70 % des établissements, d'ici l'automne 2017. [Modification officielle du pourcentage de la cible en juin 2014]	Objectif annuel du nombre de visites d'audit atteint.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les deux premières cibles de l'objectif 3 ont été atteintes selon les délais prévus. Aucun résultat n'est donc relié à ces cibles pour l'année 2014-2015.

Évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement

Réalisation de la phase de validation

La mise en œuvre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges a comporté une phase de validation qui avait pour objectif de valider l'ensemble du processus d'audit afin de procéder aux ajustements porteurs de réussite pour la suite du premier cycle. Quatre collèges volontaires ont accepté de prendre part à cet exercice, soit trois cégeps et un collège privé subventionné. Comme convenu, ils ont mené leur démarche d'autoévaluation au cours de l'année 2013-2014 et déposé leur rapport avant la fin du mois de juin 2014.

Résultats 2014-2015

Les visites d'audit de ces collèges ont eu lieu au cours des mois de septembre et octobre 2014. Ces visites – de trois jours chacune – ont été accompagnées d'un processus de consultation qui a mené à la production d'un bilan de la phase de validation dont les résultats sont présentés au point suivant.

Enfin, le comité consultatif mis sur pied pour assister la Commission lors de l'élaboration et de la mise en place de cette évaluation s'est réuni à deux reprises au cours de l'année avant de mettre fin à ses activités. Ces rencontres ont porté respectivement sur les constats de la phase de validation et sur l'examen des quatre premiers rapports d'audit.

Par ailleurs, la Commission a pour habitude d'effectuer un certain nombre de visites afin de s'appuyer sur un échantillon significatif lui permettant de vérifier la structure du rapport d'évaluation et de s'assurer qu'elle accorde un traitement équivalent des avis formulés aux collèges dans le cadre d'une même évaluation. Elle a procédé de la même manière pour les premiers rapports d'audit et elle a convenu avec les quatre collèges concernés qu'elle leur transmettrait la version préliminaire de leur rapport respectif au même moment que ceux des collèges regroupés dans la vague de visites réalisées à l'hiver 2015.

Production d'un rapport d'évaluation de la phase de validation*Résultats 2014-2015*

Après avoir complété l'audit des quatre collèges au début de l'automne 2014, la Commission a procédé à l'examen approfondi de cet exercice en portant un regard critique sur l'ensemble du processus. Elle a convié les intervenants impliqués dans ces premières visites à se prononcer sur les différentes étapes franchies au cours du processus. À cet effet, un formulaire de consultation a été utilisé pour recueillir l'appréciation des quatre collèges, des experts, des commissaires et des agentes de recherche. Pour chaque objet d'évaluation, des questions de réflexion étaient proposées afin de mettre en évidence les points forts, les points à améliorer et les pistes de solution. La Commission a également sollicité la collaboration d'une experte internationale pour valider la mise en œuvre de cette nouvelle approche d'évaluation.

Le traitement des données a permis de dégager les principaux constats formulés par les différents groupes. Un entretien réunissant des représentants des quatre collèges a ensuite été réalisé afin d'approfondir la compréhension des résultats. Au terme de ces consultations, le comité consultatif s'est prononcé sur les principaux constats et sur les pistes de solution envisagées. Enfin, la Commission a rencontré les instances du réseau collégial et le comité de liaison composé de représentants de chaque catégorie d'établissements collégiaux afin de les informer des résultats de la phase de validation et de recueillir leurs commentaires sur les pistes d'amélioration retenues. Ces dernières rencontres lui ont permis d'étendre la consultation à l'ensemble des collèges et de prendre en compte leurs commentaires.

Intitulé *Bilan de la phase de validation – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*, le document a été rendu public en janvier 2015. Il ressort de ce bilan que les premières visites d'audit ont démontré la présence de mécanismes d'assurance qualité au sein des collèges et le souci de ces derniers d'adopter des pratiques de gestion afin d'assurer leur application et, ultimement, leur efficacité. Elles ont également permis de constater que certains collèges en sont effectivement rendus au point d'aborder l'assurance qualité de façon

systémique et d'en faire une préoccupation d'importance sur les plans de la gestion et de la gouvernance. Enfin, l'analyse des rapports d'autoévaluation reçus au cours de la phase de validation a révélé que les collèges avaient bien intégré le changement de paradigme et que leur démonstration y était globalement bien adaptée.

Les principales actions prévues au plan d'action intégré au *Bilan de la phase de validation* ont été réalisées à l'hiver et au printemps 2015. L'un des éléments majeurs de ce plan était la révision du document portant sur les orientations et le cadre de référence. Bien que la qualité du document ait été soulignée, il a été utile d'y apporter quelques précisions, plus particulièrement concernant les attentes de la Commission et les balises devant encadrer la production du rapport d'autoévaluation par les collèges. Outre les améliorations apportées au cadre de référence, les principales actions réalisées sont les suivantes : la révision des outils de formation des collèges et de ceux dédiés à la formation des experts, l'élaboration à l'intention des collèges d'un guide de préparation de la visite, l'adaptation de l'horaire de visite et enfin, la révision de divers outils utiles au comité de visite ainsi que celle du modèle de rapport d'audit.

Par ailleurs, les résultats du *Bilan de la phase de validation* ont amené la Commission à ajouter une rencontre à celles déjà prévues pour soutenir les collèges dans leur démarche d'autoévaluation. Cette nouvelle rencontre a pour objectif de faire le suivi de la démarche d'autoévaluation en regroupant les collèges d'une même vague d'audit un an avant le dépôt de leurs rapports. En plus d'offrir aux participants l'opportunité de partager leurs interrogations avec la Commission à ce moment charnière de leur autoévaluation, elle est aussi l'occasion pour eux d'échanger avec d'autres collèges qui en sont à la même étape du processus. Au cours de l'année, la Commission a ainsi tenu deux rencontres : la première a réuni 24 personnes provenant de 10 des 11 collèges devant déposer leur rapport d'autoévaluation à l'automne 2015 (vague C) et la seconde, 16 personnes venant des 8 collèges dont le dépôt du rapport d'autoévaluation est prévu à l'hiver 2016 (vague D).

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des établissements

L'année 2014-2015 a marqué le début de l'implantation de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, incluant l'audit des quatre collèges de la phase de validation dont il a été question précédemment.

Résultats 2014-2015

Dans la foulée du *Bilan de la phase de validation* et des commentaires relatifs à la durée du premier cycle d'audit, la Commission a décidé d'ajuster l'échéancier afin de l'étendre sur six ans au lieu de cinq. Le nouveau calendrier a été rendu public en janvier 2015.

Dans le cadre de cette évaluation, la Commission s'est engagée à réduire les délais dans la transmission des rapports d'audit aux collèges. Après examen de ses procédures, elle a constaté que la responsabilité d'une lecture externe de ses rapports, auparavant attribuée au comité consultatif de chaque évaluation, pourrait être assumée par un comité de lecture. De cette manière, elle croit pouvoir maintenir la rigueur de son processus de validation des rapports tout en diminuant leur délai de production. L'apport de lecteurs externes vise à assurer la clarté et la cohérence d'ensemble des rapports, la justesse des constats et des jugements posés ainsi que l'adéquation du texte aux attentes de la Commission. En mars 2015, elle a défini le mandat du comité de lecture et procédé au recrutement des huit premiers membres.

Les cinq collèges de la vague B dont la visite d'audit était prévue à la session d'hiver 2015 ont transmis leur rapport d'autoévaluation au cours de l'année et les visites ont été réalisées entre les mois de mars et mai 2015. Cinq membres du comité de lecture ont collaboré à l'examen des quatre premiers rapports d'audit de ces collèges. En juin 2015, la Commission a adopté la version préliminaire de six rapports, dont ceux des quatre collèges de la phase de validation.

La Commission a également poursuivi le recrutement d'experts et elle a offert trois séances de formation auxquelles ont participé une cinquantaine de personnes. Amorcée à l'hiver 2014, la banque d'experts ainsi constituée est composée de 83 personnes dont la grande majorité provient du milieu collégial. Plus de 85 % d'entre elles ont reçu une formation portant sur le mandat et l'approche de la Commission ainsi que sur leur rôle et les responsabilités qu'elle leur confie dans le processus d'audit. La Commission entend solliciter d'autres candidatures dans des secteurs d'activités autres que l'enseignement collégial, notamment dans les milieux universitaires et socio-économiques.

 Objectif 4 : Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les établissements d'enseignement collégial.

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2014-2015
Travaux réalisés.	Résultats d'évaluation de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de toutes les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des établissements du réseau collégial, disponibles d'ici le printemps 2017.	19 politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages examinées et 23 rapports d'évaluation transmis. 6 politiques institutionnelles d'évaluation des programmes examinées et 12 rapports d'évaluation transmis. Objectif annuel atteint.
	Résultats d'évaluation de tous les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics, disponibles d'ici le printemps 2017.	15 plans stratégiques examinés et 17 rapports d'évaluation transmis. Objectif annuel atteint.
	Résultats d'évaluation des plans de réussite de tous les collèges privés subventionnés concernés, disponibles d'ici le printemps 2017.	1 plan de réussite examiné et 2 rapports d'évaluation transmis. Objectif annuel atteint.

La Commission doit s'assurer que les composantes du système d'assurance qualité sont conformes aux obligations réglementaires des collèges et contiennent les éléments essentiels pour garantir que chacune atteint ses objectifs. La procédure retenue pour examiner l'efficacité potentielle de ces documents officiels, les obligations des collèges à l'égard des recommandations de la Commission et la manière dont les résultats sont rendus publics sont connues de tous les établissements. Ces pratiques sont d'ailleurs présentées brièvement à la page 15 du présent rapport.

Efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité des collèges

Les quatre mécanismes d'assurance qualité évalués par la Commission sont les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) de tous les établissements du réseau collégial, les plans stratégiques des cégeps ainsi que les plans de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés concernés.

Au cours d'une année donnée, la Commission évalue l'ensemble des politiques et plans disponibles au plus tard au printemps de l'année de référence. Par ailleurs, l'écart entre le nombre de documents examinés (politiques et plans) et le nombre de rapports d'évaluation transmis aux collèges s'explique par le fait que certains des rapports ont été adoptés à la fin de l'année couverte par un rapport annuel et adressés aux collèges au début de l'année suivante.

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes

En vertu des articles 24 et 25 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque établissement doit adopter une PIEA et une PIEP et en assurer l'application. Les collèges transmettent ensuite ces documents à la Commission pour évaluation.

La PIEA constitue l'engagement public du collège à assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages de ses étudiants et d'en témoigner. La Commission examine le contenu de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du Règlement et aux critères d'évaluation de la Commission. Une politique répondant à ces exigences et à ces normes est jugée entièrement satisfaisante.

La PIEP est le mécanisme prévu pour assurer la qualité de la formation dans les collèges. Cette politique décrit de quelle manière le collège assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner. Une PIEP est jugée entièrement satisfaisante lorsqu'elle comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Résultats 2014-2015

En 2014-2015, la Commission a examiné 19 PIEA et elle a transmis 23 rapports d'évaluation. Dans 74 % des cas (17/23), elle a jugé que la politique était satisfaisante ou entièrement satisfaisante. Par ailleurs, la Commission a adressé au moins une recommandation à six collèges et ces derniers doivent y donner des suites appropriées. À l'exception d'un établissement créé en septembre 2014, tous les collèges ont une PIEA évaluée par la Commission, au 30 juin 2015.

La Commission a également examiné 6 PIEP et elle a transmis 12 rapports d'évaluation. Dans 75 % des cas (9/12), elle a jugé que la politique était satisfaisante ou entièrement satisfaisante. Au terme de la période visée, cinq collèges n'avaient pas encore déposé la première version de leur politique. Enfin, un autre collège a transmis en juin 2015 la première version de sa politique, laquelle est en cours d'évaluation.

Dans les deux cas, l'objectif annuel est atteint. Les jugements formulés dans le cadre de l'évaluation de ces politiques sont présentés à l'annexe VII, aux pages 72 pour les PIEA et 73 pour les PIEP.

Les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics

En vertu des articles 16.1 et 16.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, les cégeps sont tenus de se doter d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et d'y intégrer leur plan de réussite. En tenant compte de sa situation et des orientations stratégiques ministérielles, chaque cégep présente dans son plan les objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. Ce plan doit être révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé. Composante d'assurance qualité spécifique aux cégeps, le plan stratégique et son éventuelle actualisation doivent être transmis à la Commission qui les évalue au

fur et à mesure de leur transmission. La Commission examine alors la conformité du plan à la Loi et son efficacité potentielle. La procédure retenue pour l'évaluation des plans stratégiques et des plans de réussite est présentée à la page 15 du présent rapport.

Résultats 2014-2015

Au cours de l'année, la Commission a examiné 15 plans stratégiques et elle a transmis, aux collèges concernés, 17 rapports d'évaluation, dont 4 portaient sur une actualisation de plan. Dans près de la moitié des cas, elle a jugé que les plans ou les modifications qui leur avaient été apportées ne comprenaient pas tous les éléments essentiels pour en assurer l'efficacité. L'objectif annuel est atteint. Les jugements formulés dans le cadre de l'évaluation de ces plans sont présentés à l'annexe VII, à la page 74 du rapport.

Les plans de réussite des collèges privés subventionnés concernés

Dans son plan de réussite, chaque collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire ainsi que le taux de diplomation de ses étudiants et en témoigner.

Les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d'adopter un plan de réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l'aide financière accordée à l'intérieur d'une annexe budgétaire¹. Dans ces cas-là, la Commission évalue les plans qui lui sont transmis et elle se prononce alors sur la rigueur ainsi que sur l'efficacité potentielle du plan à permettre l'atteinte des objectifs déterminés et la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants.

Résultats 2014-2015

Au cours de l'année, la Commission a reçu un plan de réussite qu'elle a examiné et transmis son rapport d'évaluation au collège concerné. Elle a également transmis un autre rapport adopté à la fin de l'année 2013-2014. Dans les deux cas, elle a jugé que les plans comportaient les éléments essentiels pour en assurer l'efficacité. L'objectif annuel est atteint. Ces jugements sont présentés à l'annexe VII, à la page 74 du rapport.

Objectif 5 : Assurer un suivi systématique des recommandations de la Commission.

Tableau

Indicateurs	Cible	Résultats 2014-2015
Proportion des établissements qui assurent un suivi aux recommandations de la Commission.	100 %	En continu. 63 % des recommandations restantes reliées aux dossiers traités ont été levées.

1. En vertu de l'annexe budgétaire 039 du Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial, les établissements qui déposent un plan de réussite au Ministère et à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial reçoivent un financement dédié à la mise en œuvre de ce plan.

Suivi systématique des recommandations

L'obligation pour les collèges de donner des suites appropriées aux recommandations de la Commission fait partie du processus d'évaluation. Les délais accordés pour apporter les modifications susceptibles d'améliorer la situation observée peuvent varier d'une opération à l'autre. Ainsi, dans la majorité des cas, un délai d'un an a été imparti aux collèges. Toutefois, ce délai a parfois été modulé en fonction de l'ampleur des mesures à prendre pour donner des suites adéquates. Lors de l'évaluation institutionnelle par exemple, la Commission a choisi de ne pas fixer d'échéance alors que dans le cas particulier de l'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA, il a été convenu de déterminer avec chaque collège du délai qui convenait à sa situation.

Le processus est considéré comme étant incomplet tant et aussi longtemps que le collège n'a pas donné de suites appropriées à l'ensemble des recommandations émises, peu importe l'objet d'évaluation. Ainsi, des établissements peuvent produire plusieurs rapports avant que les actions réalisées répondent aux exigences de la Commission. Lorsque d'autres suites sont demandées, le nouveau délai accordé au collège est modifié en conséquence. Enfin, ce processus, basé sur l'autoévaluation des établissements, est présenté à la page 15 du rapport.

Traitement des suivis

Avant d'entreprendre le vaste chantier d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, la Commission a effectué, en 2011-2012, une analyse en profondeur du dossier de chaque collège. Elle souhaitait ainsi dresser un portrait juste de la situation et mettre en place une procédure simple et efficace qui permettrait à chacun d'entreprendre les actions requises pour répondre à ses exigences et donner des suites adéquates aux recommandations encore en vigueur. Pour les collèges dont le cas a été jugé problématique, la procédure suivante a été établie : sur la base des résultats de son analyse, la Commission propose au collège un traitement intégré des recommandations adapté à sa situation; le collège inscrit ensuite cette proposition, modifiée ou non, dans un plan d'action institutionnel qu'il remet à la Commission; celle-ci examine alors les plans reçus et transmet à chacun des collèges un rapport comprenant les modalités de traitements acceptées, incluant un échéancier pour la mise en œuvre du plan d'action. Dans les autres cas, elle propose de donner suite aux recommandations en les regroupant ou non, selon les thèmes abordés. Des suites sont alors données par les collèges selon l'échéancier déjà convenu, ce dernier pouvant cependant être modifié au besoin.

Pour la majorité des collèges, les résultats de l'analyse ont démontré que le traitement des suivis pouvait se faire selon la procédure habituelle. Cependant, la situation de neuf collèges nécessitait d'avoir recours à la procédure menant à l'adoption d'un plan d'action institutionnel. Sept des neuf collèges se sont dotés d'un tel plan. Par ailleurs, l'analyse a permis de constater que des suites satisfaisantes avaient été données, lors d'opérations d'évaluation ultérieures, à des recommandations formulées précédemment. Lorsque c'était le cas, elles ont été levées au moment de l'adoption de chaque plan d'action par la Commission.

Résultats 2014-2015

Au cours de la période visée, la Commission n'a pas été en mesure d'évaluer l'atteinte de la cible prévue à son plan stratégique. Comme annoncé dans son rapport annuel antérieur, elle a entrepris des travaux d'amélioration de son système d'information afin d'y intégrer de nouvelles fonctionnalités permettant l'extraction et le traitement de l'ensemble des données relatives aux recommandations et avis qu'elle a formulés aux collèges. Il sera ainsi possible de dresser un portrait annuel complet de la situation. La Commission reverra également l'indicateur et la cible retenus pour assurer le suivi systématique de ses recommandations. Ces travaux devraient être menés à terme en 2015-2016.

Au cours de l'année, la Commission a transmis 45 rapports de suivis aux collèges concernés et elle a effectué 3 visites d'établissements.

Si l'on considère uniquement les 7 collèges ayant inscrit leur démarche dans un plan d'action, 5 d'entre eux ont donné des suites en 2014-2015, lesquelles ont amené la Commission à lever 13 recommandations. Près de la moitié d'entre elles (6) était en lien avec l'évaluation de programme, incluant la formation générale. Depuis le début de l'exercice, les collèges ont ainsi donné des suites satisfaisantes à 56 % des recommandations inscrites dans les plans d'action (42/75). Par ailleurs, trois établissements, qui dans le cadre de leur plan d'action devaient procéder à une autre autoévaluation, ont transmis leur rapport au cours de l'année et la Commission a effectué une visite dans chacun d'entre eux. Pour l'un, l'autoévaluation portait sur l'application de sa PIEA, pour le deuxième, il s'agissait d'appliquer cette politique ainsi que celle relative aux programmes d'études et enfin, le troisième devait aussi appliquer sa PIEP. Selon le processus habituel, la Commission a transmis la version préliminaire du rapport à un établissement en avril 2015 et les deux autres le seront au cours de l'automne 2015.

Comme c'est le cas chaque année, la Commission a poursuivi l'examen des suivis déposés par les autres collèges. Elle a adopté 38 rapports de suivi qu'elle a transmis aux collèges concernés ainsi que 2 autres rapports adoptés en juin 2014. Ces rapports touchent cinq opérations : l'application de la PIEA (17), l'évaluation de programme réalisée en 2005-2008 (12), l'évaluation institutionnelle (8), l'efficacité des plans de réussite (1), la formation générale (1) et *Techniques administratives* (1). Dans 51 % des cas (20/39), la Commission a jugé que les collèges avaient donné des suites satisfaisantes. Au total, 63 % (48/76) des recommandations en vigueur reliées à ces dossiers ont été levées en 2014-2015.

DEUXIÈME ORIENTATION

Faire reconnaître l'influence des pratiques d'évaluation sur la qualité de l'enseignement collégial



Objectif 6 : Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires.

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2014-2015
Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts externes.	Automne 2013. <i>Objectif atteint selon le délai prévu.</i>	s. o.
Validation du processus d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité par un expert externe. [Ajout en juin 2014]	Automne 2014. [Ajout en juin 2014]	Objectif atteint selon le délai prévu.
Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité externe.	Automne 2016.	Sélection de l'agence en février 2015.
Reconnaissance internationale de l' <i>International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education</i> [INQAAHE].	Automne 2017. [Modification de la cible en juin 2014]	Réactivation du dossier à l'hiver 2015.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, la première cible de l'objectif 6 a été atteinte selon le délai prévu. Aucun résultat n'est donc relié à cette cible pour l'année 2014-2015.

Obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité ayant des pratiques exemplaires

Validation du processus d'évaluation par un expert externe

Comme prévu dans sa planification stratégique 2012-2017, la Commission a sollicité, en mars 2014, la collaboration d'une experte internationale afin de valider la mise en œuvre de la nouvelle approche retenue dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges et de sa planification stratégique. Cette personne s'est vu confier le mandat d'examiner l'adéquation du processus d'audit de la Commission aux pratiques reconnues internationalement dans le domaine. Pour ce faire, elle devait participer à l'une des quatre visites de la phase de validation prévue à l'automne 2014 et produire ensuite un rapport d'observation pour documenter son analyse. Lorsqu'elle a procédé au bilan annuel de sa planification stratégique en juin 2014, la Commission a d'ailleurs ajouté un indicateur accompagné d'une cible en lien avec ce mandat.

Résultats 2014-2015

En septembre 2014, l'experte internationale a été invitée à participer, à titre d'observatrice, à la première visite de la phase de validation de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Elle a donc reçu toute la documentation remise au comité de visite, incluant les divers outils utilisés par la Commission, et elle a participé à toutes les étapes de la visite.

Par la suite, elle a produit un rapport d'observation témoignant de son analyse des processus utilisés. Intitulé *Premier cycle d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Rapport d'évaluation sur le processus suivi lors de la vague de validation*, ce rapport a été transmis à la Commission en novembre 2014 et rendu public en janvier 2015, au même moment que le Bilan de la phase de validation². Dans son rapport d'observation, l'experte corrobore les résultats antérieurs disant que le processus d'évaluation adopté par la Commission s'inscrit dans des pratiques reconnues et largement répandues en enseignement supérieur. Elle a également confirmé l'adéquation des pratiques de la Commission aux standards internationaux en matière d'assurance qualité. Aussi, l'élaboration de ce nouveau paradigme d'évaluation en concertation avec les acteurs du réseau collégial est soulignée comme un élément favorable à la mise en œuvre de ce changement d'envergure. L'approche retenue, axée sur la prise en charge des résultats par les collèges plutôt que sur une simple mise en œuvre de mécanismes, est également jugée pertinente et cohérente avec la finalité d'amélioration continue de la qualité poursuivie par la Commission. Enfin, les outils qu'elle utilise tout au long du processus sont considérés comme efficaces pour conduire la procédure d'audit.

Évaluation de la Commission par une agence d'assurance qualité

Résultats 2014-2015

Au cours de l'année, la Commission a mis en place un comité de travail interne chargé de documenter les options et les coûts reliés à son évaluation par une agence d'assurance qualité externe en vue de la reconnaissance de ses pratiques par une agence internationale. Les membres du comité se sont attardés aux enjeux liés à une telle reconnaissance et ils ont examiné les programmes de reconnaissance pilotés par trois agences : *Council for Higher Education Accreditation* (CHEA), *European Association for Quality Assurance in Higher Education* (ENQA) et *International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE). Sur la recommandation de son comité, la Commission a convenu que l'option la mieux adaptée à ses besoins et à ses ressources était le programme de l'INQAAHE. Comme il s'agit de la même agence à laquelle la Commission a adressé une demande de reconnaissance de ses pratiques en 2013, les autres résultats relatifs à la démarche entreprise par la Commission en 2014-2015 sont présentés au point suivant.

Reconnaissance des pratiques par une agence internationale

Dans son plan stratégique, la Commission a convenu de faire les démarches nécessaires pour obtenir une reconnaissance officielle à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires. Cette reconnaissance passe inévitablement par une évaluation externe de ses processus et mécanismes. En 2012-2013, la Commission a donc entrepris une première démarche auprès d'une organisation reconnue et pouvant agir à ce titre, l'INQAAHE. Cet organisme, composé de membres qui proviennent de partout dans le monde – dont la Commission –, a notamment le mandat d'examiner les pratiques et de déterminer, à partir d'un guide développé à cet effet, s'il s'agit des meilleures pratiques d'assurance qualité externe en enseignement supérieur. Le dossier alors soumis par la Commission a été jugé incomplet en mai 2013, puisqu'il ne comprenait pas de rapport d'autoévaluation et de rapport d'évaluation provenant d'une agence ou d'un expert externe. La Commission a d'abord envisagé de répondre à cette exigence au cours de l'hiver 2014. En décembre 2013, elle a cependant décidé d'effectuer une évaluation complète de ses processus et mécanismes en 2016 et d'entreprendre ensuite une nouvelle démarche pour faire reconnaître ses pratiques. Au mois de

2. Ces documents sont accessibles sur le site Web : www.ceec.gouv.qc.ca/fr/assurance_qualite/bilans.htm

janvier suivant, elle a fait part à l'INQAAHE de ses intentions à cet égard. Enfin, en juin 2014, la Commission a reporté à l'automne 2017 la réalisation de cette action et elle a modifié en conséquence son plan stratégique.

Résultats 2014-2015

Pour actualiser son dossier concernant la demande de reconnaissance de ses pratiques, la Commission s'est notamment appuyée sur les résultats de la démarche de validation réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité dont il est fait mention précédemment ainsi que sur l'examen par l'experte internationale de l'adéquation du processus d'audit de la Commission aux pratiques reconnues internationalement dans le domaine. Dans son rapport, l'experte a formulé ses remarques selon les références et les lignes directrices de la section consacrée à l'assurance qualité externe du document de référence international intitulé *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area*. La Commission entend présenter un nouveau dossier de reconnaissance de ses pratiques au cours de la prochaine année.



Objectif 7 : Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.

Tableau synthèse

Indicateurs	Cible	Résultats 2014-2015
Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.	À chaque année, à partir de l'année scolaire 2014-2015. [Modification de la cible en juin 2014]	Objectif annuel non atteint.
Synthèse d'une opération ou de la réalisation de l'une de ses étapes présentée aux publics visés.	À chaque opération.	Rapport synthèse sur l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite rendu public à l'automne 2014.
Synthèse des opérations de la Commission, depuis sa création, et de leur impact sur la culture d'évaluation et sur l'amélioration de la qualité.	Automne 2013. <i>Objectif atteint au printemps 2014.</i>	s. o.
Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée sur le mandat et les travaux de la Commission.	80 %	Données insuffisantes pour mesurer le taux de satisfaction.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, la troisième cible de l'objectif 7 a été atteinte au printemps 2014. Aucun résultat n'est donc relié à cette cible pour l'année 2014-2015.

Déployer des stratégies de communication pertinentes

En vertu de sa loi constitutive, la Commission doit rendre ses rapports d'évaluation publics de la manière qu'elle juge appropriée (art. 18). Afin de répondre de la meilleure façon possible à cette obligation légale qui consiste à témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial, elle publie sur son site Internet tous les rapports d'évaluation qu'elle transmet aux collèges et au ministre. Il en est de même pour les rapports synthèses produits au terme de ses opérations, les rapports annuels de gestion et de tous les documents qu'elle élabore

à l'intention des collègues pour les soutenir dans les démarches d'autoévaluation qu'elle leur demande de réaliser. Elle s'assure ainsi de rendre accessibles, au plus grand nombre possible, la documentation utile aux évaluations demandées ainsi que les résultats de ses travaux.

La Commission est fréquemment amenée à communiquer l'information entourant ses opérations, incluant les résultats de ses travaux, et à mesurer leur taux de pénétration autant à l'intérieur des collèges qu'auprès des intervenants du réseau collégial et du public en général. Consciente du caractère spécialisé des contenus traités, elle souhaite accroître le rayonnement de son témoignage en axant ses pratiques de communication sur la multiplication des échanges avec les publics plus directement visés par ses opérations, tout au long du processus, de même que sur la diffusion continue de l'information relative à l'avancement de ses travaux auprès de ces publics et de la population. À cet effet, elle a élaboré une stratégie de communication couvrant la période du *Plan stratégique 2012-2017*. Les activités découlant de cette stratégie qui ne sont pas en lien avec les indicateurs de l'objectif 7 sont présentées dans la section consacrée aux autres travaux à la page 39 du rapport.

Bilan de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

Dans sa planification stratégique, la Commission a envisagé de faire un premier bilan annuel de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité dès l'année 2013-2014. Les modifications apportées à l'échéancier des visites d'audit de la phase de validation et de la deuxième vague de collègues ont fait en sorte qu'il était impossible de présenter un bilan pour l'année 2013-2014. La Commission a donc décidé de procéder à un tel bilan au cours de l'année suivante et, en juin 2014, elle a modifié en conséquence la cible fixée à cet égard dans son plan stratégique.

Résultats 2014-2015

Le *Bilan de la phase de validation* ayant été rendu public à la fin du mois de janvier 2015 et les visites des collègues de la vague B complétées au cours de cette même session, la Commission a jugé qu'il serait peu pertinent et utile de proposer aux collègues un deuxième bilan au cours de la même session. Elle a décidé de reporter à nouveau la présentation de son premier bilan annuel en 2015-2016. La cible sera modifiée en conséquence lors de la prochaine actualisation du plan stratégique de la Commission au cours de l'été 2015.

En plus des constats découlant de la phase de validation, ce premier bilan annuel intégrera les observations issues de la réalisation des visites d'audit réalisées à l'hiver 2015. Les principales sections seront consacrées au processus d'audit, au résumé des jugements formulés dans les rapports ainsi qu'à un regard prospectif sur les questions de réflexion proposées aux collègues. La collecte de données pour le premier volet a été complétée au cours de l'année par l'administration de formulaires aux collègues et aux experts. Les deux autres volets seront alimentés par l'analyse des rapports et le bilan sera complété au cours de l'automne 2015. Pour les années subséquentes, le bilan devrait être publié au cours de la session suivant l'année de référence.

Synthèse des opérations d'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite

À la fin de chacune de ses opérations d'évaluation, la Commission produit et diffuse un rapport synthèse présentant ses principaux constats et proposant des pistes d'amélioration susceptibles d'aider les collègues à augmenter et à maintenir la qualité de la formation qu'ils offrent.

Résultats 2014-2015

À l'automne 2014, la Commission a publié et diffusé le rapport synthèse *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite*. Les principales conclusions de cette opération réalisée auprès des collèges publics et privés subventionnés indiquent que les collèges ont démontré leur capacité à élaborer et à faire évoluer des plans qui prennent en compte leurs particularités. Toutefois, au moment d'évaluer le niveau d'atteinte de leurs objectifs, plusieurs d'entre eux ont rencontré des difficultés. Dans l'ensemble, la qualité des démarches d'autoévaluation qu'ils ont menées est à souligner. Cet exercice utile leur a permis de dégager les points forts et les pistes d'amélioration à apporter dans la mise en place de mécanismes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi prometteurs. En plus de mettre en lumière l'efficacité de leurs plans, l'exercice a aussi démontré qu'ils poursuivent leurs actions en vue d'apporter les corrections souhaitées pour améliorer leur planification stratégique et celle liée à la réussite. Aux yeux de la Commission, les collèges ont franchi un autre pas vers la prise en charge de leur processus d'évaluation en démontrant leur capacité à poser un regard critique sur leur planification et à s'ajuster en conséquence. Ils sont maintenant prêts à témoigner de façon systémique des mécanismes qu'ils mettent en œuvre pour assurer l'amélioration continue de la qualité. C'est d'ailleurs ce que prévoit l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité en cours dans les collèges. En complément de l'analyse des résultats de l'opération, la Commission a mis à jour le portrait de l'évolution des indicateurs de réussite qu'elle a présenté dans son rapport synthèse sur l'évaluation des plans de réussite en 2004. En annexe du rapport synthèse, elle présente l'évolution des indicateurs de réussite ainsi que les principaux faits qui ont marqué le parcours du réseau collégial de 2000 à 2013. Un document plus complet sur ces questions ainsi que le rapport synthèse sont disponibles sur le site Web de la Commission.

Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée

Pour mesurer le taux de satisfaction à l'égard de l'information diffusée sur son mandat et sur ses travaux, la Commission a élaboré, au printemps 2014, un questionnaire qu'elle a mis en ligne vers la mi-mai. Vu le nombre restreint de répondants (moins de 50), il ne lui avait pas été possible d'établir un taux de satisfaction significatif pour cette période visée.

Résultats 2014-2015

En 2014-2015, la Commission a souhaité accroître la participation des internautes en diffusant le sondage à deux reprises, soit à la mi-février et au début de juin, et ce, pour une période de quatre semaines chaque fois. Encore cette année, les résultats de cette démarche n'ont pas permis d'établir un taux de satisfaction significatif étant donné le nombre restreint de répondants. En 2015-2016, la Commission compte réviser l'indicateur et la cible retenus relativement à la satisfaction des personnes visées par l'information qu'elle diffuse. La méthodologie utilisée pour réaliser ce sondage est présentée à l'annexe IV.

Résultats détaillés à propos des autres travaux réalisés en 2014-2015

En plus de réaliser les activités prévues à sa planification stratégique pour les années 2012-2017, la Commission a poursuivi la réalisation des autres travaux inscrits à sa planification annuelle 2014-2015. Il en est ainsi des résultats relatifs à la continuation de trois opérations, soit l'efficacité des plans stratégiques des cégeps, l'efficacité des plans de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés ainsi que l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes des établissements privés non subventionnés, ce dernier exercice

comportant également une évaluation de programme. La Commission a également amorcé les travaux préparatoires à la mise en place d'une opération spécifique aux nouveaux collèges afin de les amener à se doter de mécanismes d'assurance qualité et à les appliquer. Cet exercice est un préalable à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité qu'ils auront ainsi instauré. Aussi, la Commission rend compte de la réalisation de travaux de veille stratégique qui lui permettent de suivre l'évolution de la situation en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur. Enfin, elle fait état d'activités prévues dans sa stratégie de communication.

Efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite

L'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et celle de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés s'inscrivent dans la continuité des travaux que la Commission a réalisés relativement à ces plans depuis 2001.

Évaluer l'efficacité des plans stratégiques des cégeps permet à la Commission d'effectuer le suivi de ces plans et d'accompagner les établissements dans l'amélioration continue de leurs processus et de leurs outils stratégiques. Elle évalue l'efficacité de ces plans, incluant le plan de réussite, en faisant état de l'atteinte des objectifs à travers la démonstration faite par le cégep et en examinant dans quelle mesure l'élaboration du plan, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi contribuent à son efficacité. Elle se prononce sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue de la prochaine planification stratégique. Comme la démarche d'évaluation est laissée au choix du cégep, la Commission évalue aussi la qualité de celle adoptée par chacun d'entre eux.

Dans le cas des plans de réussite des collèges privés subventionnés, cet exercice permet à la Commission de faire le suivi des plans et d'accompagner les collèges dans leurs processus d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial. La Commission examine l'efficacité de ces plans de la même manière qu'elle procède pour les plans stratégiques et se prononce sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue du prochain plan de réussite de chaque collège. Enfin, elle évalue également la qualité de la démarche retenue par chacun d'entre eux pour réaliser son autoévaluation. La procédure retenue pour l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite est présentée à la page 15 du rapport.

Résultats 2014-2015

Au cours de l'année, deux cégeps ont transmis leur rapport d'autoévaluation de l'efficacité de leur plan stratégique et ont reçu, à l'automne 2014, la visite de trois jours chacune de la Commission. Celle-ci a également adopté huit rapports d'évaluation et elle en a transmis dix aux établissements concernés (quatre dans leur version préliminaire et six rapports définitifs). Enfin, tous les cégeps ont transmis leur rapport d'autoévaluation et reçu la visite de la Commission. Cette opération s'est terminée à l'automne 2014. Deux cégeps ont des suites à donner aux recommandations contenues dans leur rapport d'évaluation.

La Commission a également reçu trois rapports d'autoévaluation de l'efficacité des plans de réussite et effectué une visite de deux jours à chacun des établissements concernés. Elle a adopté trois rapports d'évaluation, dont deux dans leur version préliminaire, et elle a transmis six rapports aux établissements concernés (deux dans leur version préliminaire et quatre rapports définitifs). Enfin, tous les collèges ont déposé leur rapport d'autoévaluation et ont reçu la visite de la Commission. Cette opération s'est terminée au printemps 2015. Cinq collèges ont des suites à donner aux recommandations contenues dans leur rapport d'évaluation.

En 2014-2015, les membres du comité consultatif dédié à l'opération sur les plans de réussite et à celle sur les plans stratégiques ont examiné quatre projets de rapport, dont trois concernaient l'efficacité des plans stratégiques. À trois reprises, les membres du comité ont été amenés à se prononcer sur des projets de rapport, chaque fois par voie électronique.

Par ailleurs, les résultats relatifs à la synthèse de ces opérations sont présentés à la rubrique « Synthèse de l'opération d'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite » à la page 34 du rapport. Enfin, l'annexe VI présente la situation de chaque collège touché par ces évaluations.

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés

Outre l'obligation pour chaque collège de se doter d'une politique relative à l'évaluation des programmes, l'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales stipule également que le collège doit s'assurer de l'application de cette politique. Conformément à sa Loi, la Commission a le mandat d'en évaluer l'application, ce qui lui permet de porter un jugement sur la capacité du collège à réaliser une évaluation efficace en conformité avec la politique qu'il a lui-même élaborée. Cette opération concerne uniquement les établissements privés non subventionnés qui, contrairement aux autres collèges, n'avaient pas encore été touchés par ce type d'évaluation.

Dans le cadre de cette opération, les collèges doivent évaluer en profondeur un de leurs programmes en appliquant leur PIEP en plus d'évaluer la conformité de cette application et son efficacité. Le rapport d'autoévaluation de chaque collège doit porter sur les deux volets de l'opération, à savoir la présentation du programme évalué et des résultats complets de l'exercice ainsi que la description de la démarche suivie pour réaliser l'autoévaluation de l'application de la politique et l'appréciation qui en est faite.

Résultats 2014-2015

Au cours de l'année, cinq établissements ont déposé leur rapport d'autoévaluation. Chaque collège ayant déposé son rapport au cours de l'année a ainsi reçu la visite de deux jours de la Commission. Cette dernière a aussi adopté 11 rapports d'évaluation et elle en a transmis 14 aux établissements concernés (6 dans leur version préliminaire et 8 rapports définitifs). Au 30 juin, trois établissements n'avaient pas encore transmis leur rapport.

Tout au long de cet exercice, un effort particulier a dû être consacré au soutien à apporter à ces établissements. Une relance a d'ailleurs été faite à plusieurs reprises au cours de l'année afin de s'assurer du respect de la date de dépôt des rapports. Des collèges ont aussi reçu de l'aide personnalisée pour les soutenir dans leur démarche. L'annexe VI présente la situation de chaque collège touché par cette évaluation.

Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

Lors de la création d'un établissement, la direction et les membres du personnel n'ont, la plupart du temps, pas eu l'occasion de développer une expertise en matière d'évaluation et d'assurance qualité en enseignement collégial, pas plus d'ailleurs qu'ils ne connaissent le mandat et les travaux de la Commission. Afin d'accompagner tous les nouveaux établissements dans la mise en œuvre des mécanismes d'évaluation auxquels ils sont soumis selon leur statut respectif,

la Commission a adopté une approche flexible leur permettant de développer une expertise d'autoévaluation nécessaire avant de passer à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité que chacun est tenu de mettre en place.

Résultats 2014-2015

Au cours de l'année, la Commission a défini les orientations et précisé le cadre dans lequel se déroulera cette opération destinée uniquement aux nouveaux établissements. Un document sera publié à cet effet au cours de l'été 2015. Parallèlement, un établissement à qui la Commission avait déjà demandé de procéder à un tel exercice a déposé son rapport d'autoévaluation. Elle y a effectué une visite de deux jours au mois de juin 2015. Enfin, dans le cadre des rencontres avec les représentants de deux nouveaux collèges, la présidente a présenté la mission de la Commission et un calendrier spécifique à chacun concernant les évaluations qu'ils auront à réaliser dans le cadre de l'approche préalable à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité.

Mise à jour et maintien des connaissances en assurance qualité

Dans son *Plan stratégique 2007-2012*, la Commission annonçait son intention de définir une nouvelle opération d'évaluation concernant l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement d'enseignement collégial. Afin de s'assurer que cette opération repose sur des bases conceptuelles solides et des pratiques reconnues au plan international, elle a effectué d'importants travaux de veille sur les processus et mécanismes d'une dizaine d'agences d'assurance qualité en enseignement supérieur en Australie, au Canada, en Europe et aux États-Unis. Les activités de veille ont conduit à la production d'outils de travail divers et au développement d'une base de données sur les concepts reliés à l'assurance qualité en enseignement supérieur.

La Commission a aussi réalisé des missions au Canada et en Europe auprès d'agences d'assurance qualité et d'établissements évalués par ces dernières, en plus de recevoir des représentants d'agences étrangères. Dans le prolongement de ces missions et rencontres, six agences³ ont signé des ententes de partenariat portant sur la participation à des activités initiées par un organisme ou l'autre, sur le partage de l'expertise ou encore sur la réalisation de stages de perfectionnement. Depuis, des actions entreprises avec deux de ces agences se sont concrétisées par la collaboration d'experts étrangers lors de la mise en œuvre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité ainsi que par la participation respective de la présidente et d'un commissaire à l'évaluation d'un établissement en Suisse et à celle d'un autre en Ontario.

Par ailleurs, la mise en place d'un processus systémique et cyclique dans chaque collège a entraîné des modifications aux méthodes de travail habituelles de la Commission. Afin de développer et de maintenir l'expertise de son personnel, une attention particulière est accordée à la formation continue des personnes directement affectées aux travaux d'évaluation. Ainsi, la Commission a tenu à associer son personnel aux différentes étapes de l'élaboration de la nouvelle approche pour qu'ils se familiarisent notamment avec les grandes balises de l'opération, les concepts et le processus d'audit, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

3. L'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ), l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANAQ-SUP) du Sénégal, le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) en France, l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur de la communauté française de Belgique (AEQES), *The Quality Assurance Agency for Higher Education* (QAA) du Royaume-Uni et l'*Ontario College Quality Assurance Service* (OCQAS).

Résultats 2014-2015

Après une année d'expérimentation, la Commission a procédé à l'implantation de la veille stratégique sur l'assurance qualité en enseignement supérieur, notamment par la publication d'un bulletin de veille bimensuel. Les travaux ont également porté sur la production d'un protocole de veille, l'élaboration d'un guide de rédaction, l'exploration de la veille dans les médias sociaux et sur la création d'une base de données des résumés de veille. L'équipe de travail interne dédiée à ces travaux s'est aussi penchée sur l'élaboration d'un projet de politique éditoriale en vue de la diffusion à l'externe des résultats de veille. Enfin, après deux rencontres portant respectivement sur la rédaction de résumés et les médias sociaux, la collaboration avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) a pris fin à l'hiver 2015.

Dans le cadre d'une entente de collaboration convenue, en février 2012, entre le Service d'assurance qualité des collèges de l'Ontario (SAQCO) et la Commission, celle-ci a été invitée à participer au processus d'audit visant l'accréditation du Collège La Cité (collège d'arts appliqués et de technologie), mené par l'agence ontarienne. Un commissaire a ainsi été invité à agir comme vérificateur pour cet audit réalisé en avril 2015. À titre de vérificateur, le commissaire a dû répondre aux exigences de formation et assumer toutes les responsabilités confiées à un membre de l'équipe de vérification, c'est-à-dire participer aux différentes étapes de l'audit : analyser le rapport d'autoévaluation, préparer et faire la visite d'audit ainsi que valider le projet de rapport au terme de la démarche. Cette collaboration a permis de consolider les liens établis avec l'organisme ontarien, de mieux connaître ses pratiques et ses processus et, dans une optique d'amélioration continue, d'établir des comparaisons avec les pratiques de la Commission.

En vue d'assurer et de maintenir leur niveau de connaissance, les agentes de recherche ont participé, au cours de l'année, aux activités reliées à l'assurance qualité. En plus de participer aux formations offertes dans les collèges, elles ont collaboré, à divers degrés, aux travaux des groupes constitués pour assurer la veille, pour développer un atelier dédié à la formation des experts ou encore pour réviser le cadre de référence sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité collèges. De plus, un système de jumelage des agentes devant faire des visites à l'hiver 2015 a été mis en place afin qu'elles bénéficient de l'expérience de celles qui ont fait les visites de la phase de validation à l'automne 2014. Instaurée avec la mise en place de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, cette façon de faire innovatrice qui assure une formation continue est fort appréciée.

Mise en œuvre de la stratégie de communication

La Commission a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de communication adoptée à l'automne 2013 et couvrant la période de son *Plan stratégique 2012-2017*. Trois grands objectifs ont été retenus : faire connaître les pratiques de la Commission comme étant comparables aux meilleures pratiques d'évaluation en enseignement supérieur; faire connaître les résultats de ses travaux et leur impact auprès des collèges, des décideurs et du public et enfin, témoigner de l'efficacité avec laquelle les établissements garantissent la qualité. Comme il en est fait mention précédemment, elle entend accroître ainsi le rayonnement de son témoignage en multipliant les actions susceptibles de rejoindre directement ses publics cibles.

Résultats 2014-2015

La mise en œuvre de cette stratégie s'est traduite par diverses actions réalisées au cours de l'année. Celles reliées aux quatre indicateurs de l'objectif 7 du plan stratégique⁴ de la Commission sont présentées à la page 33 du rapport.

La Commission a réalisé une quinzaine de rencontres avec les regroupements de collèges, les organisations syndicales et les instances gouvernementales afin de leur présenter les constats découlant de la phase de validation de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité.

À la suite d'échanges avec les médias, une entrevue avec la présidente de la Commission a été publiée dans la revue *Pédagogie collégiale* à l'automne 2014 et, en janvier 2015, un article sur la Commission a été publié dans le cahier spécial du *Devoir* consacré à l'enseignement supérieur.

4. Déployer des stratégies de communication pertinentes qui permettent de témoigner des pratiques d'évaluation et de leur impact sur la qualité de l'enseignement.

Chapitre 3

Utilisation des ressources au 31 mars 2015

Les ressources humaines

La répartition de l'effectif

Au 31 mars 2015, l'effectif de la Commission était constitué de 24 employés réguliers et occasionnels. Au cours de l'année, la Commission a aussi eu à son emploi deux employés en prêt de service occupant temporairement des fonctions d'agent de recherche et elle a embauché, pour de courtes périodes, un étudiant et deux stagiaires. Ce personnel n'est pas comptabilisé dans l'effectif.

Répartition par catégorie d'emploi de l'effectif ⁵

Catégorie	ETC utilisés	Nombre d'employés au 31 mars 2015
1. Personnel d'encadrement	4,5	5
2. Personnel professionnel	12,4	12
3. Personnel de bureau, technicien et assimilé	6,3	7
Total	23,12	24

Cible de l'effectif utilisé

Le Conseil du trésor fixe annuellement une cible d'effectifs utilisés pour les organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique. Les étudiants, les stagiaires et les employés en prêt de service ne sont pas soumis à ce contrôle de l'effectif utilisé qui est effectué par le Conseil du trésor. Ainsi, pour l'exercice financier 2014-2015, la cible de la Commission a été établie à 24 employés « équivalent temps complet » (ETC). La Commission a respecté cette cible puisqu'elle a atteint un résultat de 23,12 ETC utilisés au cours de la période visée.

Les départs à la retraite

Il n'y a eu aucun départ à la retraite en 2014-2015.

5. La catégorie « Personnel d'encadrement » comprend le personnel hors cadre, constitué de la présidente et de trois commissaires, ainsi que le personnel cadre composé de la secrétaire générale.

Formation du personnel

En 2014-2015, la Commission a consacré 18 161 \$ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération). Au 31 mars, 12 personnes ont participé à au moins une activité de formation pour un total de 35 jours. La Commission a consacré 1,1 % de sa masse salariale aux activités de développement du personnel et a ainsi atteint la cible gouvernementale fixée à 1 %.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par domaine de formation

Année financière	Congrès, colloques et conférences	Administration	Communication	Informatique et bureautique	Autres
2012-2013	71,7 %	3,2 %	0,0 %	25,1 %	0,0 %
2013-2014	60,4 %	0,0 %	9,1 %	21,0 %	9,5 %
2014-2015	57,7 %	22,9 %	0,0 %	0,0 %	19,4 %

Plus de la moitié du budget (57,7 %) dédié à la formation et au développement du personnel a été consacrée à un domaine particulier : celui des congrès, colloques et conférences.

Les dépenses consacrées à la formation et au développement du personnel étaient calculées de façon globale dans les rapports annuels précédents. À compter de cette année, ces dépenses sont présentées de façon à mettre en lumière le nombre moyen de jours de formation par personne formée et selon les catégories d'emploi.

Dépenses de formation

Année financière	Proportion de la masse salariale [%]	Nombre moyen de jours de formation par personne formée	Montant alloué par personne
2014-2015	1,1 %	3	1 513,50 \$

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Année financière	Cadre	Professionnel	Fonctionnaire
2014-2015	12,4	16	7

En 2014-2015, la Commission a consenti 35,4 jours de formation au personnel, soit 3 jours en moyenne par personne formée, pour un montant de 1 513,50 \$ par personne.

L'accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique (LRQ, chapitre F-3.1.1), la Commission doit rendre compte annuellement, sous une rubrique particulière, des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Embauche totale au cours de la période 2014-2015, selon le statut de l'employé

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
1	0	1	2	4

Au cours de l'exercice financier 2014-2015, la Commission a embauché quatre personnes se répartissant selon les statuts suivants : deux stagiaires et une même personne a été engagée d'abord à titre de stagiaire et ensuite, à titre d'étudiant. Par ailleurs, une personne a été nommée membre de la Commission par le Conseil des ministres, en octobre 2014.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Au même titre que les ministères et organismes gouvernementaux, la Commission doit atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique. Aucune des personnes embauchées au cours de l'année ne fait partie des groupes cibles.

Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif

La Commission ne présente pas les tableaux concernant le taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier afin de préserver la confidentialité des personnes dans le contexte de la petite taille de l'organisation.

Représentativité des femmes au sein de l'effectif

En 2014-2015, 25 % des personnes embauchées sont des femmes. Au 31 mars 2015, les femmes représentaient 79,1 % de l'effectif. Les résultats détaillés sont présentés dans les deux tableaux qui suivent.

Taux d'embauche des femmes en 2014-2015 par statut d'emploi

Embauche	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	1				1
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées	25 %				25 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif selon la catégorie de personnel, au 31 mars 2015⁶

	Personnel d'encadrement	Professionnels	Techniciens	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés	5	12	3	4	24
Nombre de femmes	3	11	2	3	19
Taux de représentativité des femmes par catégorie	60 %	91,6 %	66,6 %	75 %	79,1 %

Les bonis au rendement

Pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, aucun boni au rendement n'a été accordé au personnel professionnel ni au personnel d'encadrement de la Commission.

Au regard du personnel d'encadrement, le décret du 26 février 2014 portant sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein prévoit ce qui suit : le maximum de la grille des pourcentages de boni au rendement correspond à 0 % pour toute cote d'évaluation obtenue pour l'année de référence du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. Par ailleurs, le 18 mars 2015, le gouvernement a reconduit « la suspension des bonis au rendement du personnel d'encadrement des organismes gouvernementaux, du personnel de direction et d'encadrement des organismes de l'administration, des organismes du réseau de la santé, des services sociaux, des organismes du réseau de l'éducation, des commissions scolaires, des cégeps et des universités ainsi que du personnel politique pour la période 2014-2015 ».

6. Le personnel étudiant et stagiaire n'est pas comptabilisé dans l'effectif.

Les renseignements relatifs aux contrats de services

Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, la Commission n'a accordé aucun contrat de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

Les ressources budgétaires et financières

En 2014-2015, la Commission disposait d'un budget de 2 490 600 \$, ce qui correspond au même budget par rapport au budget de l'année précédente.

Comme les activités de la Commission sont centrées sur les travaux d'évaluation, l'utilisation des ressources budgétaires et financières est présentée selon la catégorie des dépenses plutôt que par secteur d'activité.

Évolution du budget selon la catégorie de dépenses au cours des trois dernières années et pourcentage de la variation entre les deux dernières années (en milliers de \$)

Années	Rémunération	Fonctionnement	Immobilisation	Amortissement	Total
2012-2013	1 920 900 \$	539 100 \$	20 000 \$	16 500 \$	2 496 500 \$
2013-2014	1 920 900 \$	533 200 \$	20 000 \$	16 500 \$	2 490 600 \$
2014-2015	1 920 900 \$	533 200 \$	20 000 \$	16 500 \$	2 490 600 \$
Variation entre les deux dernières années [%]	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Le 30 juillet 2014, dans le cadre du budget de dépenses 2014-2015, le gouvernement a mis de l'avant une série de mesures visant l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Ainsi, par rapport à 2013-2014, les ministères et organismes ont été appelés à réduire de 2 % leur budget de rémunération et de 3 %, leur budget de fonctionnement. Pour la Commission, cela s'est traduit par un gel de dépenses de 54 500 \$ au total (38 500 \$ à la rémunération et 16 000 \$ au fonctionnement).

En 2014-2015, les dépenses totales de la Commission se sont élevées à 2 091 654 \$, soit une variation à la baisse de 9 % par rapport à l'année précédente. L'écart s'explique principalement par une diminution des dépenses liées à la rémunération, celle-ci résultant des mouvements survenus au sein du personnel et du fait qu'en conséquence, quelques postes n'ont pas été occupés durant l'année complète. La Commission a aussi diminué de 63,3 % ses dépenses en immobilisation par rapport à l'année 2013-2014 et de 3,7 % ses dépenses de fonctionnement.

Évolution des dépenses au cours des deux dernières années (en milliers de \$)

Années	Rémunération	Fonctionnement	Immobilisation	Amortissement	Total
Dépenses réelles 2013-2014	1 841 092 \$	434 782 \$	19 765 \$	3 007 \$	2 298 646 \$
Dépenses réelles 2014-2015	1 656 764 \$	418 871 \$	7 248 \$	8 771 \$	2 091 654 \$
Écarts [\$]	-184 328 \$	-15 911 \$	-12 517 \$	5 764	206 992 \$
Variation [%]	-10 %	-3,7 %	-63,3 %	191,7 %	-9 %

Frais occasionnés par la participation d'experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collègues et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux des comités de visite des établissements et des comités consultatifs mis sur pied, comme le prévoit sa loi constitutive. Au cours de l'année, 62 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore de membres d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements et les réunions des comités s'élèvent à 47 133 \$, ce qui représente 8,8 % du budget de fonctionnement, soit une augmentation de 2,7 % par rapport à l'an dernier.

Évolution des dépenses occasionnées par la participation des experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Années	Nombre de personnes	Coûts [\$]	% budget de fonctionnement
2012-2013	71	66 770 \$	12,4 %
2013-2014	61	32 366 \$	6,1 %
2014-2015	62	47 133 \$	8,8 %
Variation entre les deux dernières années [%]			2,7 %

L'augmentation des frais s'explique essentiellement par les changements inhérents à la mise en place de la nouvelle opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collègues, laquelle occasionne des déplacements plus longs pour les experts impliqués.

Les ressources informationnelles

En 2014-2015, la Commission a consacré 27 417 \$ pour assurer le développement et la mise à jour de ses ressources informationnelles. Le tableau qui suit présente les dépenses pour l'année 2014-2015 selon le type de ressources.

Dépenses selon le type de ressources pour l'année 2014-2015

Années	Développement du Portail numérique	Droits d'utilisations	Parc informatique	Développement du site Internet	Total
2014-2015	10 000 \$	8 596 \$	7 639 \$	1 182 \$	27 417 \$

Développement de l'infonuagique

Lorsqu'elle a amorcé ses travaux sur l'implantation d'un processus de travail axé sur le numérique en 2013, la Commission a circonscrit ses besoins de la façon suivante : des besoins d'ordre économique reliés au principe de développement durable « production et consommation responsable »; des besoins d'ordre écologique découlant du principe « protection de l'environnement » et enfin, des besoins d'ordre fonctionnel suscités par sa volonté de modifier les moyens de transmission de dossiers entre la Commission et les collèges, les modes d'échanges avec les experts ainsi que les processus de stockage de l'information. À l'hiver 2014, elle a reçu la confirmation de la part du dirigeant sectoriel de l'information du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qu'elle pouvait poursuivre ses travaux sans inscrire sa démarche dans le processus prévu pour les développements informatiques ayant une certaine envergure. Elle a ensuite effectué les travaux suivants : sélection de la solution technologique, choix du fournisseur assurant la mise en place de cette solution, formation des personnes devant effectuer les premières visites dans le cadre de ce nouveau processus de travail, acquisition des outils de travail requis, transmission aux collèges de l'information relative au virage numérique entrepris et sollicitation de certains d'entre eux pour collaborer à une phase d'expérimentation permettant de valider le bon fonctionnement de ce projet de Portail numérique.

Au cours de l'automne 2014, la Commission a réalisé avec succès la phase d'expérimentation avec le concours de trois collèges, de neuf experts externes et de neuf membres du personnel. Un bilan de cet exercice a été produit en janvier 2015. Ensuite, une formation sur l'utilisation du Portail a été offerte à tous les employés et, pour leur part, les personnes responsables du développement et de l'entretien du Portail ont reçu une formation complémentaire. Au mois de mars suivant, la Commission a informé les collèges du nouveau processus de dépôt des documents, incluant un calendrier qui précise le moment où chaque collège doit officiellement utiliser le Portail pour l'échange de documents, toutes opérations d'évaluation confondues. Des procédures d'utilisation du Portail ont d'ailleurs été élaborées à leur intention ainsi qu'à celle des experts et des membres de la Commission. Enfin, 38 collèges (38 %) ont accès au Portail pour le dépôt de la version numérique des documents qu'ils transmettent à la Commission, en juin 2015.

Refonte du site Internet

En juin 2014, la Commission a conclu une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la refonte du site Internet avec une solution incluant le respect du standard d'accessibilité d'un site Internet ainsi que celui du programme d'identification visuelle du gouvernement. Au cours de l'automne 2014, l'architecture du futur site a été élaborée et la structure de la section des publications a été définie, plus particulièrement pour faciliter l'accès aux 2 000 rapports d'évaluation transmis aux établissements. Le travail de refonte avec l'équipe du Centre de développement Web du CSPQ a commencé au mois de février suivant et les maquettes ont été acceptées vers la mi-avril. Les travaux de réalisation du nouveau site n'ont donc pas été achevés durant l'année, mais ils devraient l'être au cours de l'automne 2015.



Chapitre 4

Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités est présenté dans le chapitre consacré aux résultats, il est question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, la Commission a tenu 12 réunions totalisant 11 jours et demi. Lors de ces réunions, elle a adopté 114 rapports d'évaluation et elle en a transmis 133 aux collèges concernés.

Comité de liaison

Dans la foulée de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, la Commission a créé, à l'automne 2013, un comité de liaison en vue d'assurer une communication efficace entre la Commission et les représentants du réseau collégial. Ce comité est composé de neuf personnes provenant du réseau : cinq représentants des cégeps, deux des collèges privés subventionnés et un représentant respectivement des collèges privés non subventionnés et des écoles gouvernementales. La présidente de la Commission et les commissaires sont également membres du comité. Enfin, la secrétaire générale de la Commission agit à titre de secrétaire de ce comité. En 2014-2015, le comité s'est réuni à trois reprises pour discuter des opérations d'évaluation en cours, des difficultés rencontrées par les collèges et des pistes d'amélioration possibles. La liste des membres est présentée à l'annexe III.

Publications

En 2014-2015, la Commission a publié les quatre documents suivants : *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite – Rapport synthèse*, *Bilan de la phase de validation – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*, *Portrait de la réussite dans le réseau des collèges publics et privés subventionnés – Évolution des indicateurs et faits marquants de 2000 à 2013* et son *Rapport annuel de gestion 2013-2014*. Ce dernier a été déposé à l'Assemblée nationale le 26 mai 2015. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'annexe X.

La Commission a continué d'alimenter son site Internet en y déposant le résultat de ses évaluations. Le site compte actuellement près de 2 400 rapports d'évaluation adressés aux collègues depuis 1993 ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec d'offrir plus de transparence aux citoyens. Ce règlement détermine les documents et les renseignements que les organismes publics doivent diffuser dans leur site Web. Conformément à ces exigences, incluant depuis le 1^{er} avril 2015 la diffusion de renseignements liés aux dépenses ainsi que la diffusion des documents transmis lors d'une demande d'accès, la Commission présente dans sa page dédiée à la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels les rubriques suivantes : organigramme – personnel de direction et d'encadrement; responsable de l'accès à l'information; plan de classification des documents; inventaire des fichiers de renseignements personnels; registre des communications de renseignements personnels; études et rapports de recherche ou de statistiques d'intérêt pour le public; documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès et d'intérêt public; registres publics; services et programmes offerts; documents servant à la prise de décision sur les droits des administrés; projets de règlement publiés à la Gazette officielle du Québec; renseignements relatifs aux contrats; renseignements liés aux dépenses de la Commission; liste des engagements financiers et documents déposés à l'Assemblée nationale. Enfin, le site de la Commission comprend également une page consacrée à la démarche à suivre pour formuler une demande d'accès à l'information.

Protection des renseignements personnels

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant les membres du personnel ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent aux travaux de la Commission. À cet égard, un profil d'accès aux renseignements personnels pour chacune des catégories d'utilisateurs du système d'information et de gestion de la Commission a été défini et la sécurité a été organisée en fonction de ces profils. Par ailleurs, dans le cadre de la mise sur pied d'un portail pour le dépôt de la version électronique des documents provenant des collègues ou de la Commission, la solution informatique retenue permet un haut degré de sécurité. Les droits d'accès sont déterminés en fonction des documents déposés et du rôle de chaque personne. La description des activités de la Commission concernant le développement de l'infonuagique est présentée à la section consacrée à la gestion des ressources informationnelles à la page 47.

Demandes d'accès à l'information

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LRQ, chapitre A-2.1), la Commission a reçu deux demandes d'accès à l'information en janvier 2015.

La première demande portait sur les dépenses effectuées par la présidente pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2015 et la seconde, sur la rémunération et la fonction occupée par les vingt personnes les mieux rémunérées à la Commission. Dans les deux cas, les informations pouvant être communiquées en vertu de la Loi ont été transmises aux requérants dans les délais requis.

Accessibilité Web

La Commission a poursuivi les travaux de refonte de son site Internet en vue de le rendre conforme aux standards sur l'accessibilité des documents téléchargeables. Comme il en est fait mention dans la section consacrée à la gestion des ressources informationnelles, la refonte a été confiée, au printemps 2014, au Centre de services partagés du Québec.

Le site de la Commission est un site informatif constitué essentiellement d'un peu plus de 2 400 rapports d'évaluation. Tous les modèles des rapports ont été revus afin de les rendre accessibles et, de leur élaboration jusqu'à leur dépôt sur le site Internet, un processus interne de validation de l'accessibilité a été instauré depuis l'automne 2014. Il en est de même pour les autres documents de la Commission dont la mise en page est réalisée à l'externe.

Code d'éthique et déontologie

Adopté en avril 2000, le *Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission* a été mis à jour en février 2007 puis en juin 2015. Dans le respect de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, chaque commissaire s'engage à respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus, à assurer la confidentialité du contenu des échanges auxquels il participe et des documents qui lui sont fournis et à ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts.

La Commission a également adopté un code à l'intention des personnes agissant à titre d'experts au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité créé dans le cadre des opérations d'évaluation qu'elle conduit dans les établissements. Ce code a aussi été actualisé en 2015. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage donc à ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation auxquelles elle a participé.

Le code de déontologie des membres de la Commission se trouve est présenté à l'annexe XI et celui des experts est accessible sur le site Internet de la Commission.

Développement durable

À la fin de l'automne 2010, la Commission a adopté et rendu public son *Plan d'action de développement durable 2010-2013*. En mars 2012, le gouvernement a prolongé de deux ans la période de révision de sa stratégie de développement durable et, en conséquence, la période d'application des plans d'action qui s'achevait le 31 mars 2013 a été allongée jusqu'au 31 mars 2015.

En 2012-2013, la Commission a ajouté un cinquième indicateur et une cible à son objectif organisationnel visant l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission. Ce nouvel indicateur porte sur l'acquisition d'un système de visioconférence dans le but de développer des pratiques d'accompagnement à distance des collèves et de diminuer ainsi les déplacements du personnel.

En décembre 2013, la Commission a arrimé son plan d'action aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture du Québec. Elle s'est ainsi dotée d'un quatrième objectif organisationnel dédié à la valorisation du travail des artistes québécois accompagné d'une action visant la mise en contact des employés, des membres de ses comités et des visiteurs avec des œuvres d'artistes québécois. Un indicateur et trois cibles ont été retenus pour mesurer l'atteinte de cet objectif. La Commission a également mis à profit cette mise à jour de son plan d'action pour actualiser cinq cibles et deux indicateurs du plan original. Enfin, elle a ajouté un sixième indicateur et une cible à son objectif organisationnel relatif à l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission. Ce nouvel indicateur porte sur l'état d'avancement des travaux concernant la faisabilité et la rentabilité du virage souhaité vers le bureau sans papier dans la réalisation du mandat de la Commission auprès de la centaine d'établissements d'enseignement collégial.

Dans son *Plan d'action de développement durable 2010-2015*, la Commission s'engage donc à contribuer à quatre orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable : informer, sensibiliser, éduquer, innover; réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement; produire et consommer de façon responsable; prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques. Le plan d'action de développement durable comporte quatre objectifs organisationnels et quatre actions qui découlent des orientations et des objectifs de cette stratégie.

Au cours de la prochaine année, la Commission fera le bilan de la mise en œuvre de son *Plan d'action de développement durable 2010-2015* et élaborera son prochain plan.

Activités réalisées au cours de l'année au regard du plan d'action

Objectif gouvernemental ①

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel ①

Faire connaître le concept et les principes de développement durable.

Action ①

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique*.

Cible et indicateur ①

- Tenir chaque année au moins une activité.
- Nombre d'activités réalisées, au terme du plan.

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

Cible et indicateur ②

- 100 % des membres du personnel rejoints d'ici 2015, dont 50 % d'entre eux ayant une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.
- Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable au terme du plan, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.

Résultats de l'année

La personne responsable des acquisitions a participé à la formation sur les acquisitions écoresponsables offerte en décembre 2014. Cette formation était proposée par le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Objectif gouvernemental ④

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel ②

Promouvoir le maintien de conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Action ②

Offrir au personnel un environnement de travail favorisant la santé et la sécurité.

Cible et indicateur ①

- 5 activités au terme du plan.
- Nombre d'activités organisées.

Résultats de l'année

La Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui couvre les moyens mis en œuvre pour favoriser la santé et le mieux-être des personnes. Aucun résultat significatif n'est à signaler.

Objectif gouvernemental ⑥

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel ③

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Action ③

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Cible et indicateur ①

- Adoption de directives officielles au cours de l'année 2014.
- État d'avancement de la mise en œuvre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Résultats de l'année

Des directives ont été données en cours d'année sur la mise en œuvre de pratiques écoresponsables relativement à la tenue de réunions, au transport et à l'hébergement lors de déplacements ainsi qu'à l'acquisition de biens et services.

Cible et indicateur ②

- Au moins trois activités de sensibilisation du personnel, au terme du plan.
- Activités de sensibilisation du personnel.

Résultats de l'année

Le personnel a été sensibilisé au moyen de messages électroniques et à l'occasion de rencontres du personnel.

Cible et indicateur ③

- Au moins dix pratiques ou mesures d'acquisitions écoresponsables implantées, au terme du plan.
- Nombre de mesures ou de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Résultats de l'année

Les directives données ont donné lieu à la mise en œuvre plus soutenue de neuf pratiques relatives à l'acquisition de biens et services [achat de papier recyclé, augmentation des publications produites en format numérique seulement, exigences plus élevées dans les contrats d'impression, diminution des impressions couleur, interdiction d'achat de bouteilles d'eau], à l'hébergement et au transport lors de déplacements des employés [réservation si possible dans des hôtels écoresponsables et utilisation favorisée du transport en commun et du covoiturage] et de la tenue de réunions [incitation au recours à la visioconférence et sélection accrue de traiteurs situés près des lieux de rencontre].

Cible et indicateur ④

- Implantation de la Bibliothèque virtuelle au terme du plan.
- État d'avancement du développement d'une bibliothèque virtuelle dédiée aux documents liés aux opérations d'évaluation.

Résultats de l'année

La Commission a complété le transfert, dans la Bibliothèque virtuelle, des documents officiels qui avaient été archivés au fil des ans. Dans la pratique, les employés sont de plus en plus sensibles à la nécessité de déposer les documents pertinents afin de les rendre accessibles, selon le cas, à l'ensemble du personnel ou aux personnes autorisées. Les nouveaux membres du personnel reçoivent une formation sur le contenu de la Bibliothèque virtuelle, la méthode de recherche et la promotion du dépôt des documents officiels au fur et à mesure de leur arrivée. Il reste toutefois un certain travail de sensibilisation à faire afin que le dépôt des nouveaux documents devienne un automatisme.

Cible et indicateur ⑤

- Système de visioconférence fonctionnel au terme du plan
- Acquisition d'un système de visioconférence.

Résultats de l'année

À 11 reprises au cours de l'année, la Commission a fait appel à l'utilisation de la visioconférence, dont 8 pour la tenue de rencontres avec un ou des collègues des régions suivantes : Chaudière-Appalaches [2], Estrie [1] Laurentides [1], Montérégie [1], Montréal [2] et Québec [1]. Les trois autres réunions ont été réalisées dans le cadre de la refonte du site Internet avec les intervenants du Centre de développement des compétences Web ou de la Direction des applications et des solutions communes du Centre de services partagés, dont l'un d'entre eux travaille au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Au total, une vingtaine de personnes de l'extérieur ont participé aux échanges à distance et, dans chacun des cas, de trois à quatre membres du personnel de la Commission étaient concernés.

Cible et indicateur ⑥

- Adoption d'un plan d'action visant le développement de pratiques adaptées à l'ère numérique.
- État d'avancement des travaux sur la faisabilité et la rentabilité du virage souhaité vers le bureau sans papier dans la réalisation du mandat de la Commission auprès des collègues.

Résultats de l'année

Le plan d'action a été adopté et mis en œuvre selon l'échéancier prévu. Le résultat des travaux réalisés en 2014-2015 est présenté dans la section consacrée à la gestion des ressources informationnelles, à la page 47 du rapport.

Objectif gouvernemental ③⑩

Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

Objectif ② de l'Agenda 21 de la culture du Québec

Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du système culturel québécois.

Objectif organisationnel ④

Valoriser le travail des artistes québécois.

Action ④

Mettre les employés de la Commission, les membres de ses comités et les visiteurs en contact avec des œuvres d'artistes québécois.

Cible et indicateur ①

- Renouvellement de l'entente avec le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) en 2013.
- Sélection et accrochage dans les locaux de la Commission d'œuvres faisant partie de la collection Prêt d'œuvres d'art du MNBAQ.

Résultats de l'année

Au terme de l'entente, en mars 2015, la Commission n'a pas renouvelé le contrat afin de restreindre ses dépenses et de contribuer ainsi à l'effort budgétaire attendu en vue du redressement des finances publiques.

Cible ②

- Nombre d'œuvres sélectionnées dans la nouvelle entente.

Résultats de l'année

Ne s'applique pas.

Cible ③

- Évaluation, au terme du plan, de la possibilité de renouveler l'entente en fonction des ressources financières de la Commission.

Résultats de l'année

L'entente ne sera pas reconduite.

Emploi et qualité de la langue française

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission dispose d'une politique linguistique, laquelle a été adoptée en juin 2007.

En 2014-2015, la Commission a procédé à la mise à jour de ce document. Dans le respect du processus en vigueur, la version actualisée de sa politique a été acheminée pour avis à l'Office de la langue française du Québec. Au cours de la prochaine année, la Commission devrait ainsi pouvoir adopter officiellement sa nouvelle politique linguistique et la diffuser auprès de son personnel.

Occupation et vitalité des territoires

En vertu de son mandat, la Commission peut participer à la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en contribuant au déploiement de la première orientation qui consiste à agir pour mieux habiter nos territoires et plus spécifiquement à l'objectif d'offrir des services de proximité de qualité. De fait, par son témoignage sur la qualité de la formation offerte dans la centaine d'établissements couvrant l'ensemble du territoire québécois, la Commission participe à l'amélioration de la qualité des services offerts à la population et apporte sa contribution à l'offre de services adaptés aux divers contextes territoriaux. Cet apport est mentionné dans le *Plan stratégique 2012-2017* de la Commission.

Services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial n'offre pas de services directs aux citoyens.



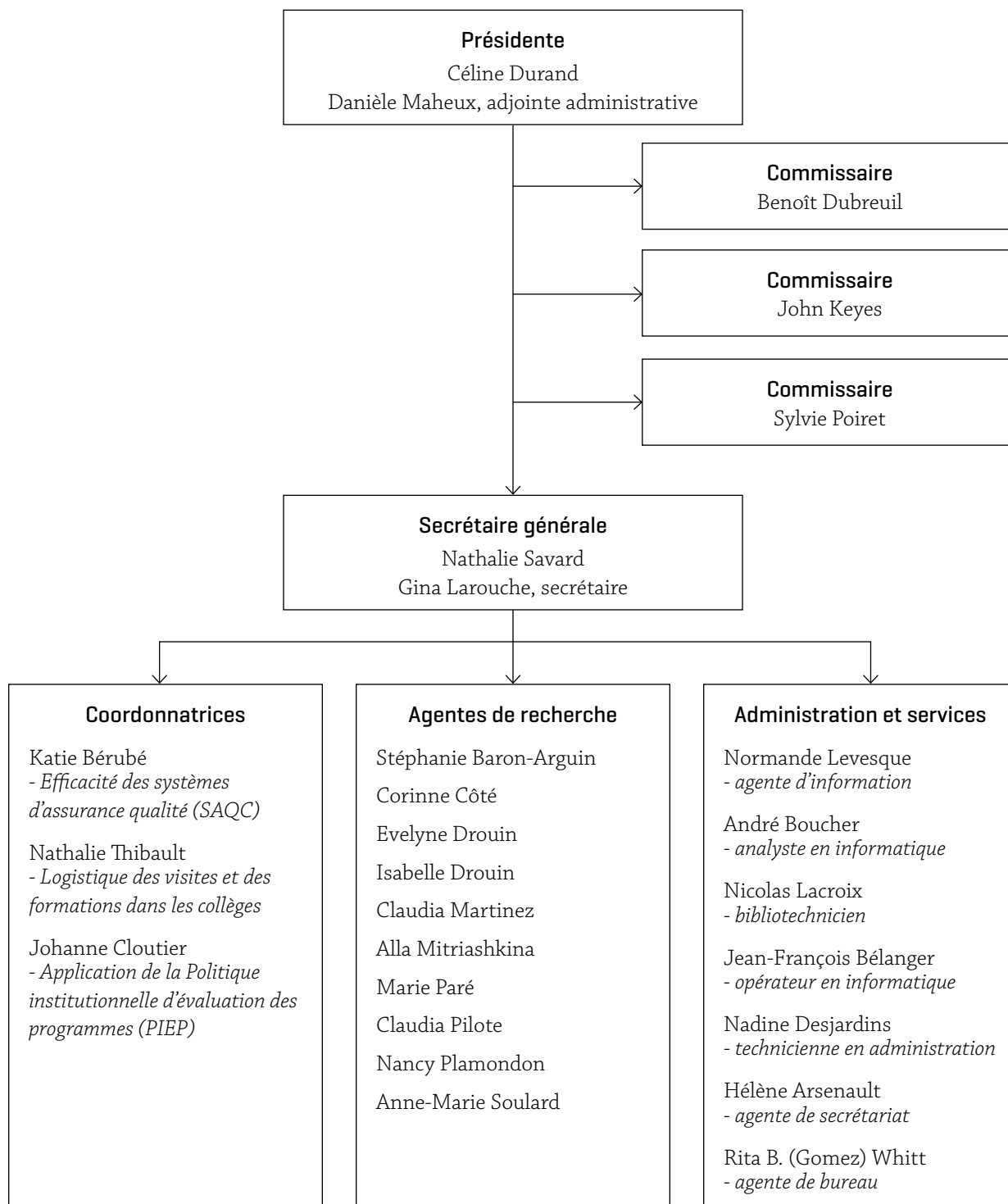
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014-2015

ANNEXES

Annexe I

Organigramme au 31 mars 2015⁷



7. L'organigramme présente le personnel régulier, occasionnel et à contrat en vertu d'un prêt de service. Une employée membre de l'effectif régulier était en congé de maternité au 31 mars.

Annexe II

Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités consultatifs au 30 juin 2015

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

John Keyes

Commissaire
Commission d'évaluation de
l'enseignement collégial

Katie Bérubé

Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation de
l'enseignement collégial

Sylvie Bernier

Conseillère pédagogique en formation
continue
Cégep de l'Outaouais

Nicole Bilodeau

Directrice générale
Collège Mérici

Josée Bouchard

Analyste de la planification
et de l'évaluation
Collège régional de Champlain

Christian Corno

Directeur des études
Collège Marianopolis

Marcel Côté

Directeur général
Cégep régional de Lanaudière

Sylvain Delisle

Vice-recteur aux études et à la formation
Université du Québec à Trois-Rivières

Hélène Dubois

Directrice de la recherche et de l'analyse à
la retraite
Office des professions du Québec

Jasmine Gauthier

Directrice des études
Cégep de Jonquière

Diane Gauvin

Directrice des études
Collège Dawson

Suzanne Lahaie

Directrice adjointe à la Direction générale
Collège Montmorency

Vincent Larose

Directeur des ressources humaines
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Christian Pagé

Directeur des études
Collège Herzing

Francine Paquette

Directrice générale
Cégep de Saint-Jérôme

Karine Provencher

Vice-présidente du conseil d'administration
Cégep de Trois-Rivières

Robert St-Amour

Professeur de chimie
Collège Ahuntsic

Marianne St-Onge

Chargée de cours
Université de Montréal

Kurt Vignola

Professeur d'histoire
Cégep de Rimouski

Comité consultatif sur l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et
des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Céline Durand

Présidente
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Evelyne Drouin

Agente de recherche
Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Luc Amyotte

Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Serge Bélisle

Directeur de la formation continue
à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Line Chouinard

Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Paulette Dupuis

Directrice des études
Cégep Garneau

Daniel Fiset

Directeur adjoint à la Direction des études
à la retraite
Cégep du Vieux-Montréal

Gilles Kirouac

Secrétaire général à la retraite
Université Laval

Marie-Johanne Lacroix

Directrice générale à la retraite
Cégep de Granby

Suzanne Nadeau

Directrice des études
Collège O'Sullivan de Montréal

Ninon Saint-Pierre

Directrice des études
Collège international des Marcellines

Comité consultatif sur l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et l'évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

Benoît Dubreuil

Commissaire
Commission d'évaluation de
l'enseignement collégial

Johanne Cloutier

Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation de
l'enseignement collégial

Rachid Bèche

Directeur général
Institut supérieur d'informatique (ISI)

Florian Côté

Conseiller pédagogique à la formation
continue à la retraite
Collège d'Alma

Guy Côté

Directeur régional
Collège CDI

Francine Forget

Directrice générale
Conservatoire Lasalle

Lorraine St-Cyr

Directrice générale adjointe aux opérations
du Sud et de l'Ouest
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
sociale

Josée Thivierge

Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2014-2015

[du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015]

Efficacité des plans stratégiques des cégeps

Serge Belisle

Directeur de la formation continue
à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Normand W. Bernier

Directeur général
Collège Vanier

Denyse Blanchet

Directrice générale
Cégep de Chicoutimi

Josée Bouchard

Analyste de la planification
et de l'évaluation
Collège régional Champlain

Germain Bouffard

Directeur général
à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Louis Côté

Professeur de philosophie à la retraite
Collège d'Alma

François Labrousse

Vice-président conseil à la retraite
Groupe CGI inc.

Lucie Lahaie

Directrice des études à la retraite
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Bernard Legault

Conseiller à la gouvernance et à l'assurance
qualité à la retraite
Cégep André-Laurendeau

Roxane Tremblay

Directrice adjointe à la Direction
des études
Cégep de Jonquière

Kurt Vignola

Professeur d'histoire
Cégep de Rimouski

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Louis Côté

Professeur de philosophie à la retraite
Collège d'Alma

Daniel Delisle

Directeur des études à la retraite
Collège Ellis, campus de Drummondville

Annie-Doré Côté

Conseillère pédagogique
Cégep de Drummondville

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

Gérard Aafort Directeur adjoint à la Direction des études à la retraite Cégep de Sherbrooke	Florian Côté Conseiller pédagogique à la formation continue à la retraite Collège d'Alma	Luce Poulin Directrice adjointe aux études Collège Mérici
Lauraine Boisvert Directrice adjointe aux études Collège Ellis, campus de Trois-Rivières	Guy Côté Directeur régional Collège CDI	Réjean Prévost Conseiller pédagogique Collège O'Sullivan de Québec
Germain Bouffard Directeur des études à la retraite Cégep de Lévis-Lauzon	Louis Côté Professeur de philosophie à la retraite Collège d'Alma	Lorraine St-Cyr Directrice générale adjointe aux opérations du Sud et de l'Ouest Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
	Louis Morneau Directeur adjoint à la Direction des études Collège Bart (1975)	

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Luc Amyotte Professeur de mathématiques à la retraite Cégep de Drummondville	Lee Anne Johnston Conseillère pédagogique Collège Héritage	Michael Sendbuehler Directeur adjoint à la Direction des études Collège Vanier
---	---	---

Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

Nicole Bilodeau Directrice générale Collège Mérici	Carole Lanoville Professeure Université du Québec à Montréal	Karine Provencher Vice-présidente du conseil d'administration Cégep de Trois-Rivières
Josée Bouchard Analyste de la planification et de l'évaluation Collège régional Champlain	Vincent Larose Directeur des ressources humaines Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	Marjolaine Roy Directrice des études Cégep de Rivière-du-Loup
Marcel Côté Directeur général Cégep régional de Lanaudière	Marie-Claude Lauzier Professeure Cégep de Sherbrooke	Robert St-Amour Professeur de chimie Collège Ahuntsic
Hélène Dubois Directrice de la recherche et de l'analyse à la retraite Office des professions du Québec	Danielle Malboeuf Directrice des études à la retraite	Marianne St-Onge Chargée de cours-assistante d'enseignement Université de Montréal
Julie Gasse Directrice adjointe à la Direction des études et des services pédagogiques Cégep de Rimouski	Cégep Garneau Francine Paquette Directrice générale Cégep de Saint-Jérôme	Maude Thériault Professeure en sciences humaines-histoire Cégep de Chicoutimi
René Gingras Directeur général Cégep de Rivière-du-Loup		

Annexe III

Comité de liaison

Membres du comité de liaison au 31 mars 2015

Membres du réseau collégial

Réjean Bergeron

Directeur des études
Cégep de Sherbrooke

Guy Côté

Directeur des études et directeur régional
de l'Est du Canada
Collège CDI

Viviane Fiedos

Directrice des affaires éducatives
et de la recherche
Fédération des cégeps

Louise Leblanc

Directrice générale associée
Institut de tourisme et d'hôtellerie
du Québec

Pierre L'Heureux

Directeur général
Association des collèges privés du Québec

Gilles Perron

Directeur des ressources humaines
Cégep Limoilou

Marie-France Tassé

Directrice des études
Collège La Salle

Élise Tousignant

Directrice de la formation continue
Collège de Rosemont

Raymond-Robert Tremblay

Directeur général
Cégep de Trois-Rivières

Membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Céline Durand

Présidente

Benoît Dubreuil

Commissaire

John Keyes

Commissaire

Sylvie Poirer

Commissaire

Nathalie Savard

Secrétaire générale

Annexe IV

Méthodologie utilisée pour mesurer les taux de satisfaction pour l'année 2014-2015

Méthodologie

Pour tous les sondages réalisés au cours de l'année, le taux de satisfaction a été mesuré de la même manière. À partir d'un certain nombre d'énoncés (entre six et onze) pour lesquels les répondants ont dû indiquer leur degré d'accord (tout à fait en accord; en accord; en désaccord; tout à fait en désaccord), un taux de satisfaction a été calculé pour chacun des répondants au sondage. Pour être déclaré satisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en accord » ou « en accord » pour plus de 50 % des énoncés. Pour être déclaré insatisfait, un répondant devait avoir répondu « tout à fait en désaccord » ou « en désaccord » pour plus de 50 % des énoncés. Les répondants pour lesquels il a été impossible de déclarer s'ils étaient satisfaits ou insatisfaits (parce qu'ils se sont dit en accord et en désaccord sur un nombre égal d'énoncés) n'ont pas été considérés dans le calcul du taux de satisfaction. Le taux de satisfaction correspond à la proportion de répondants déclarés satisfaits par rapport au nombre total de répondants.

Taux de satisfaction des établissements d'enseignement collégial relatif aux activités d'information et de soutien

Afin de connaître le taux de satisfaction des collèges à l'égard de la formation et du soutien offerts par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, les directions des collèges visés ont été contactées afin qu'elles sollicitent la participation des membres de leur personnel ayant assisté aux séances tenues. L'exercice demandé a pris la forme d'un sondage en ligne lancé en janvier 2014.

Taux de satisfaction des personnes visées par l'information diffusée sur le mandat et les travaux de la Commission

Au moyen d'un message et d'un lien apparaissant sur sa page d'accueil, les visiteurs du site Internet de la Commission ont été sollicités afin qu'ils répondent à un sondage anonyme en ligne.

Annexe V

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2014-2015

Traitement intégré des suivis : application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages [1 rapport]

Rapport préliminaire [1]

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des établissements privés non subventionnés [14 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [6]

CDE Collège
Collège de l'immobilier du Québec
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
École de danse de Québec
École du Show-Business
École nationale de l'humour

Rapports définitifs [8]

Collège de l'immobilier du Québec
Collège Herzing
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
Collège Salette inc.
École nationale de l'humour
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic Formation

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés [6 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [2]

Collège Marianopolis
Collège TAV

Rapports définitifs [4]

Collège Centennial
Collège Ellis
Collège Marianopolis
Collège TAV

Efficacité des plans stratégiques des cégeps [10 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [4]

Cégep de Chicoutimi
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep Gérard-Griffin
Collège Héritage

Rapports définitifs [6]

Collège Ahuntsic
Cégep de Chicoutimi
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep Gérard-Griffin
Collège Héritage
Cégep de Sept-Îles

Mise à jour du plan d'action institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission [3]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Séminaire de Sherbrooke

Campus Macdonald

Plan de réussite des collèges privés subventionnés [2]

Collège O'Sullivan de Montréal

École de musique Vincent-d'Indy

Plans stratégiques des cégeps incluant le plan de réussite [17 rapports]

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Drummondville
Collège régional Champlain
Cégep Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège de Maisonneuve

Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield

Politiques institutionnelles [35 rapports]

Politiques institutionnelles d'évaluation
des apprentissages [23]

Politiques institutionnelles d'évaluation
des programmes [12]

Établissements publics (11)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue – Centre d'études
collégiales des Premières Nations
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Cégep de Drummondville
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Campus Notre-Dame-de-Foy (2 fois)
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
École de sténographie judiciaire du Québec

Établissements privés non subventionnés (6)

Collège CDI - Administration. Technologie. Santé
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège Saint-Michel
Collège Ultra de Montréal
Institut d'enregistrement du Canada
Isart Digital Montréal inc.

Établissements publics (4)

Cégep André-Laurendeau
Cégep Édouard-Montpetit
Collège Montmorency
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Collège Centennial
École de musique Vincent-d'Indy
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (4)

Collège April-Fortier
Collège CDI - Administration. Technologie. Santé
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège Saint-Michel

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites données aux recommandations de la Commission [45 suivis]

Efficacité des plans de réussite [1]

Collège Mérici

Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages [17]

Cégep Beauce-Appalaches
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de Matane
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Mérici
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Musitechnic Formation
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Évaluation institutionnelle [8]

Cégep Beauce-Appalaches
Collège régional Champlain
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep régional de Lanaudière
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rivière-du-Loup

Formation générale [1]

Collège de Maisonneuve

Programme d'études – Opération 2005-2008 [12]

Cégep Édouard-Montpetit
Cégep Garneau
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de Matane
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal

Techniques administratives [1]

Collège de Maisonneuve

Traitement intégré des suivis [5]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Saint-Hyacinthe
Séminaire de Sherbrooke
Campus Macdonald

Annexe VI

Opérations d'évaluation en cours au 30 juin 2015

1. Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

[21 établissements]

Processus terminé [5]

Collège April-Fortier
Collège CDI - Administration. Technologie. Santé
Collège Inter-Dec
Collège de photographie Marsan
Collège radio télévision de Québec inc.

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges [3]

CDE Collège
École de danse de Québec
École du Show-Business

Suites attendues [9]

Collège Herzing
Collège Salette inc.
Collège de l'immobilier du Québec
Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
École nationale de l'humour
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic Formation

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration [1]

Collège Technique de Montréal inc.

Rapports d'autoévaluation attendus [3]

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège La Cabriole

2. Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés

[20 établissements]

Processus terminé [13]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Ellis
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
Collège TAV
École de musique Vincent-d'Indy

Suites attendues [5]

Collège Centennial
Collège Marianopolis
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Rapport dans sa version préliminaire en cours d'élaboration [2]

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque

3. Efficacité des plans stratégiques [48 établissements]

Processus terminé [46]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Collège d'Alma
 Collège Ahuntsic
 Cégep André-Laurendeau
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège régional Champlain
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Cégep Garneau
 Cégep Gérald-Godin
 Cégep de Granby
 Collège Héritage
 Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep régional de Lanaudière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin

Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Trois-Rivières
 Cégep de Thetford
 Collège de Valleyfield
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Suites attendues [2]

Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Collège Vanier

4. Efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration [9]

Établissements publics (7)

Collège Dawson
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Sainte-Foy
 Collège Shawinigan

Établissements privés subventionnés (2)

Collège André-Grasset
 Collège LaSalle

Rapports d'autoévaluation reçus et visite à faire [3]

Cégep Beauce-Appalaches
 Cégep Garneau
 Cégep de Sherbrooke

5. Traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission

5.1 Liste des collèges ayant élaboré, à la demande de la Commission, un plan d'action institutionnel

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Établissements publics (3)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), formation générale.
Cégep André-Laurendeau	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), formation générale, <i>Techniques administratives</i> .
Cégep de Saint-Hyacinthe	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle.
Établissements privés subventionnés (3)	
Collège Centennial	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences humaines</i>).
Institut Teccart (2003)	Évaluation institutionnelle, plan de réussite, Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et son application, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), formation générale, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.
Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)	
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.

5.2 Collèges ayant donné des suites satisfaisantes à l'ensemble des recommandations incluses dans leur plan d'action, au 30 juin 2015

Cégep André-Laurendeau
Cégep de Saint-Hyacinthe

5.3 Collèges ayant procédé à la mise à jour de leur plan d'action en 2014-2015

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Séminaire de Sherbrooke
Campus Macdonald

5.4 Collèges ayant donné des suites satisfaisantes en 2014-2015

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Établissements publics (3)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 recommandation levée en évaluation institutionnelle; 1 recommandation levée pour le programme <i>Sciences de la nature</i> .
Cégep André-Laurendeau	3 recommandations levées en <i>Techniques administratives</i> ; 2 recommandations levées en formation générale, 1 recommandation levée en <i>Sciences de la nature</i> ; 2 recommandations levées pour l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.
Cégep de Saint-Hyacinthe	1 recommandation levée pour l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.
Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)	
Campus Macdonald	2 recommandations levées en évaluation institutionnelle.

5.5 Portrait de la situation sur les suites à donner au 30 juin 2015

Établissements	Opérations d'évaluation touchées
Établissement public (1)	
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), formation générale.
Établissements privés subventionnés (3)	
Collège Centennial	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences humaines</i>).
Institut Teccart (2003)	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.
Séminaire de Sherbrooke	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, évaluation institutionnelle, évaluation de programme 2005-2008 (<i>Sciences de la nature</i>), formation générale, Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et son application.
Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)	
Campus Macdonald	Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Annexe VII

Politiques et plans évalués en 2014-2015

Politiques institutionnelles

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages [23 politiques]

Les jugements

ES : entièrement satisfaisante
S : satisfaisante
PS : partiellement satisfaisante
IS : insatisfaisante

Établissements	Jugement
----------------	----------

Publics (11)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	PS
Cégep de Baie-Comeau	S
Collège de Bois-de-Boulogne	S
Cégep de Drummondville	ES
Cégep de Lévis-Lauzon	PS
Cégep Limoilou	PS
Cégep Marie-Victorin	ES
Cégep de Saint-Félicien	PS
Cégep de Saint-Hyacinthe	S
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	ES
Cégep du Vieux Montréal	ES

Privés subventionnés (6)

Campus Notre-Dame-de-Foy	ES
Campus Notre-Dame-de-Foy	ES
Collège Marianopolis	S
Collège Mérici	ES
Collège O'Sullivan de Montréal	PS
École de sténographie judiciaire du Québec	ES

Privés non subventionnés (6)

Collège CDI - Administration. Technologie. Santé	ES
Collège d'enseignement en immobilier inc.	S
Collège Saint-Michel	PS
Collège Ultra de Montréal	S
Institut d'enregistrement du Canada	ES
Isart Digital Montréal inc.	ES

Établissement n'ayant pas transmis sa politique au 30 juin 2015 [1]

Établissement privé non subventionné (1)

Air Richelieu

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes [12 politiques]

Les jugements

ES: entièrement satisfaisante

S: satisfaisante

PS: partiellement satisfaisante

IS: insatisfaisante

Établissements Jugement

Publics (4)

Cégep André-Laurendeau	S
Cégep Édouard-Montpetit	ES
Collège Montmorency	ES
Cégep du Vieux Montréal	S

Privés subventionnés (3)

Collège Centennial	S
École de musique Vincent-d'Indy	ES
Séminaire de Sherbrooke	PS

Privés non subventionnés (4)

Collège April-Fortier	S
Collège CDI - Administration. Technologie. Santé	ES
Collège d'enseignement en immobilier inc.	PS
Collège Saint-Michel	PS

Relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	ES
--	----

Première version de politique en cours d'évaluation à la Commission [1]

Établissement privé subventionné (1)

Collégial international Sainte-Anne

Établissements n'ayant pas transmis leur politique au 30 juin 2015 [5]

Établissements privés non subventionnés (5)

Air Richelieu
 Collège La Cabriole
 Collège Ultra de Montréal
 École de danse contemporaine de Montréal
 Isart Digital Montréal inc.



Plans stratégiques et plans de réussite

Plans stratégiques et plans actualisés des cégeps

Établissements	Jugement
Collège Ahuntsic	Conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège d'Alma	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Drummondville - Actualisation	De qualité, demeure conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité
Cégep Garneau	Pas entièrement conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de la Gaspésie et des Îles	Conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Lévis-Lauzon	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep Limoilou	Conforme et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège de Maisonneuve	Partiellement conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep Marie-Victorin	De qualité, conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Montmorency	Pas conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Rivière-du-Loup - Actualisation	Conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Saint-Félicien - Actualisation	Généralement conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Saint-Jérôme	Conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Sept-Îles	Conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Trois-Rivières - Actualisation	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège de Valleyfield	De qualité, conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège régional Champlain	Partiellement conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité

Plans de réussite des collèges privés subventionnés

Établissement	Jugement
Collège O'Sullivan de Montréal	Comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
École de musique Vincent-d'Indy	De qualité, comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Annexe VIII

Opérations d'évaluation antérieures : suites attendues au 30 juin 2015

Dans les annexes VIII et IX, les collèges sont présentés selon leur appellation au moment de l'évaluation.

PROGRAMMES D'ÉTUDES ET FORMATION GÉNÉRALE

1. Opération 2005-2008 [72 établissements]

L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Un astérisque identifie les cinq collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques identifient ceux qui, lors de l'évaluation de programme en 2005, devaient compléter l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes réalisée en 1998-2002.

Processus d'évaluation terminé [55]

Établissements publics (37)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit**
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette**
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne**
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski**
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sainte-Foy

Collège Shawinigan
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (18)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège Centennial(**)*
Collège Ellis, campus de Drummondville**
Collège Ellis, campus de Trois-Rivières**
Collège Lafèche
Collège LaSalle**
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Québec
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle**
École de musique Vincent-d'Indy**
École nationale de cirque**
Institut Teccart (2003)*
Séminaire de Sherbrooke*

Suites attendues [16]

Établissements publics (14)

Collège d'Alma
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Collège Gerald-Godin**
 Cégep John Abbott
 Cégep de Lévis-Lauzon

Collège Lionel-Groulx
 Cégep de l'Outaouais**
 Cégep de Saint-Félicien**
 Cégep de Sept-Îles**
 Cégep de Sherbrooke
 Collège Vanier**

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège O'Sullivan de Montréal

Suites en cours d'évaluation à la Commission [1]

Établissement public (1)

Collège de Maisonneuve

2. Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 [84 établissements]

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, trois établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements. La formation générale a été réévaluée dans ces écoles relevant alors du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003 : Campus Beth Jacob, Chaya Mushka et Torah and Vocational Institute.

Un astérisque identifie les trois collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [82]

Établissements publics (58)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière
 • Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep de La Pocatière
 • Centre d'études collégiales de Montmagny
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep Marie-Victorin :
 • Campus Beth Jacob et Chaya Mushka
 • Torah and Vocational Institute
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Rimouski
 Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
 Institut maritime du Québec (Rimouski)
 Collège de Rosemont
 • Cégep@distance (Rosemont)
 Cégep de Saint-Félicien
 • Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)

Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme

- Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)

 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (18)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège d'affaires Ellis inc.
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial
 Collège international des Marcellines

Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Laffèche
 Collège LaSalle
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Conservatoire Lassalle
 Institut Teccart
 École commerciale du Cap
 École de musique Vincent-d'Indy
 Séminaire de Sherbrooke*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus Macdonald
 Conservatoire de musique de Montréal
 Conservatoire de musique de Québec
 Institut de technologie agroalimentaire

- Campus de La Pocatière

 Institut de technologie agroalimentaire

- Campus de Saint-Hyacinthe

 Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues [2]

Établissements publics (2)

Collège Édouard-Montpetit
 Collège Vanier



ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE

Opération réalisée en 2000-2004 [72 établissements]

L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.

Un astérisque identifie les six collèges dont le dossier est inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [49]

Établissements publics (30)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège régional Champlain
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège François-Xavier-Garneau
 Collège Gérald-Godin
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep régional de Lanaudière
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Cégep Marie-Victorin
 Collège Montmorency
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Hyacinthe*
 Cégep de Saint-Laurent
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke

Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Collège de Valleyfield
 Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (16)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Laflèche
 Collège LaSalle
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Conservatoire Lassalle
 École de musique Vincent-d'Indy
 Institut Teccart*
 Séminaire de Sherbrooke*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (3)

Campus Macdonald*
 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
 Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues [15]

Établissements publics (15)

Collège Ahuntsic
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Collège de Maisonnette
 Cégep de Matane

Cégep de l'Outaouais
 Cégep de Rimouski
 Collège de Rosemont
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Sept-Îles
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège Vanier
 Cégep du Vieux Montréal

Suites en cours d'évaluation à la Commission [3]

Établissements publics (3)

Cégep de Chicoutimi
 Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière

Réévaluations à faire [2]

Établissements privés subventionnés (2)

Collège Ellis, campus de Drummondville – avril 2015

Collège Ellis, campus de Trois-Rivières – avril 2015

Évaluations reportées à une date ultérieure [3]

Établissements privés subventionnés (2)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

École nationale de cirque

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec



ÉVALUATION DE L'APPLICATION DES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en 2005-2012 [94 établissements]

L'évaluation a touché 98 établissements. Depuis, trois d'entre eux ont cessé leurs activités collégiales et un autre procédera à son autoévaluation dans le cadre d'une opération qu'il reste encore à préciser et regroupera l'évaluation de l'application de cette politique et de celle relative aux programmes d'études incluant l'évaluation d'un programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 94 établissements.

Un astérisque identifie les sept collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations.

Processus d'évaluation terminé [47]

Établissements publics (21)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau*
 Cégep Beauce-Appalaches
 Cégep de Chicoutimi
 Cégep de Drummondville
 Collège Gérald-Godin
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Hyacinthe*
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (14)

Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial*

Collège Ellis
 Collège Laffèche
 Collège LaSalle
 Collège international des Marcellines
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Québec
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
 Conservatoire Lassalle
 École de musique Vincent-d'Indy
 Institut Teccart (2003)*
 Séminaire de Sherbrooke*

Établissements privés non subventionnés (10)

Collège de l'immobilier du Québec
 Collège La Cabriole
 CDE Collège
 Collège CDI – Administration. Technologie. Santé
 Collège Herzing
 Collège Inter-Dec
 Collège radio télévision de Québec inc.
 École du Show-Business
 École nationale de l'humour
 École nationale de théâtre du Canada

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Campus Macdonald*
 Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues [39]

Établissements publics (25)

Collège Ahuntsic
 Cégep de Baie-Comeau
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Dawson
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep John Abbott
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Cégep de Matane

Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Thetford
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier
 Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (4)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Marianopolis
 École nationale de cirque

Établissements privés non subventionnés (10)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
 Collège April-Fortier
 Collège de photographie Marsan
 Collège MultiHexa Saguenay-Lac-Saint-Jean
 Collège Salette inc.
 Collège Technique de Montréal inc.
 Institut d'enregistrement du Canada enr.
 Institut supérieur d'informatique (ISI)
 Institut Trebas Québec inc.
 Musitechnic Formation

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites en cours d'évaluation à la Commission [4]

Établissements publics (4)

Collège Édouard-Montpetit
 Cégep de La Pocatière
 Collège de Maisonneuve

Établissement privé non subventionné (1)

Collège O'Sullivan de Montréal

Rapport dans sa version préliminaire en cours d'élaboration [1]

Établissement privé non subventionné (1)

Collège d'enseignement en immobilier inc.

Rapports d'autoévaluation attendus [2]

Établissement public (1)

Collège régional Champlain – décembre 2016

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec – juin 2015



Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes en 1997-2002 [83 établissements]

L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, quatre établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 83 établissements. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

Un astérisque identifie les quatre collèges dont le dossier a été inclus dans leur plan institutionnel de traitement intégré des suivis aux recommandations. Deux astérisques identifient les collèges qui devaient compléter l'évaluation dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programme. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne devait évaluer l'application de sa politique dans le cadre de cette opération. À ce moment-là, il n'avait pas encore élaboré sa propre politique. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de cette dernière à un autre moment.

Processus d'évaluation terminé [80]

Établissements publics (50)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue*
 Collège Ahuntsic
 Cégep André-Laurendeau
 Collège d'Alma
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit **
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Collège Gerald-Godin **
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière**
 Cégep John Abbott
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette **
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de Rimouski **
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien **
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles**

Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier**
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (19)

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial **
 Collège Ellis campus de Drummondville**
 Collège Ellis campus de Trois-Rivières **
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Laffèche
 Collège LaSalle **
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières**
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Conservatoire Lassalle**
 École de musique Vincent-d'Indy en 2007**
 Institut Teccart (2003)(**) *
 Séminaire de Sherbrooke(**)*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (11)

Campus Macdonald*
 Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
 Institut de technologie agroalimentaire
 • Campus de La Pocatière
 • Campus de Saint-Hyacinthe
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues [1]

Cégep de l'Outaouais **

Évaluation reportée à une date ultérieure [2]

Établissement public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne – Dans le cadre de l'audit sur l'efficacité du système d'assurance qualité prévu à l'hiver 2017

Établissement privé subventionné (1)

École nationale de cirque – hiver 2017



Annexe IX

Opérations d'évaluation terminées au 30 juin 2015

Évaluation des programmes *Techniques administratives et Coopération* en 1996-1999 [59 établissements]

L'évaluation a touché 67 établissements. Le tableau porte sur les 59 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 3 février 2015.

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau*
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège d'affaires Ellis inc.
Collège de L'Assomption
Collège Bart (1975)
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
Collège de l'immobilier du Québec

Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003 [8 établissements]

L'évaluation a touché 19 établissements. Le tableau porte sur les huit établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 3 février 2015. L'École du Show-Business a complété la deuxième autoévaluation demandée dans le cadre de l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes et l'évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés.

Processus d'évaluation terminé [8]

Collège CDI – Administration. Technologie. Santé
CDE Collège
Collège Herzing
Collège Inter-Dec

École du Show-Business
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Évaluation de programme conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999 [11 établissements]

L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

Académie internationale du design et de la technologie
Collège April-Fortier
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec

Collège radio télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

Évaluation du programme *Sciences humaines* en 1995-1997 [61 établissements]

L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

Établissements publics (51)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante

Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (10)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de L'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

Évaluation des programmes d'Informatique en 1994-1996 [49 établissements]

L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

Établissements publics (47)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Jonquière
Cégep John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin

Cégep de Matane
Collège Montmorency
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (2)

Collège CDI
Collège Herzing

Évaluation des programmes Techniques d'éducation en services de garde en 1994-1996 [31 établissements]

Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Établissements publics (28)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup

Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de L'Assomption
Collège Laffèche

Annexe X

Publications de la Commission depuis 1993

Plans stratégiques

- *Plan stratégique 2012-2017* — (2013)
- *Plan stratégique 2007-2012* — (2007)

Documents d'orientation

- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* (2013)
- *Approche intégrée du traitement des suivis des collèges* (2013)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence* — (Deuxième édition, 2012)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence* (Deuxième édition, 2011)
- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations* (Deuxième édition, 2009)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* (2008)
- *Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages* (2006)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales* (1994)
- *L'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence* (1994)

Version anglaise

- *Evaluating the effectiveness of Quality Assurance Systems in Québec Colleges – Orientations and Framework* (2013)
- *The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations* (Second edition 2009)
- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps* (2008)
- *Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* (2006)
- *Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation – General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement – General Guidelines* (1994)
- *Evaluating Programs of Studies – General Guidelines* (1994)

Guides d'évaluation

- *Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC)* (2010)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (2001)
- *L'évaluation institutionnelle* (2000)

- *La composante de la formation générale des programmes d'études* (1997)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* (1997)
- *Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* (1996)
- *Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* (1996)
- *Le programme de Sciences humaines* — (1995)
- *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde* (1994)
- *Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique* (1994)

Version anglaise

- *The Institutional Evaluation – (2000) The General Education component of Programs of Studies* — (1997)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* (1996)
- *The Social Science Program* (1995)
- *General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* (1994)
- *The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology* (1994)

Cadres d'analyse

- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* (2010)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* (2008)
- *Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (2006)

Version anglaise

- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps* (2008)
- *Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* (2006)

Rapports synthèses

- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques et des plans de réussite* (2014)
- *L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour des évaluations justes et équitables* (2012)
- *L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial* (2009)
- *Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges* (2004)
- *L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle* (2004)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002)* (2003)
- *Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* (2002)
- *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études* (2001)
- *Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives* (1999)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999* (1999)
- *Évaluation du programme de Sciences humaines* (1997)
- *Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde* (1996)
- *Évaluation des programmes d'Informatique* (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse* (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse* (1995)

Version anglaise

- *Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies* (2001)

Bilans de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité

- *Bilan de la phase de validation* — version Web seulement (2015)

Rapports annuels

- Rapports annuels : 1993-1994 à 2000-2001
- Rapports annuels de gestion : 2001-2002 à 2013-2014

Autres publications

- *Portrait de la réussite dans le réseau des collèges publics et privés subventionnés – Évolution des indicateurs et faits marquants 2000-2013* — version Web seulement (2014)
- *La culture d'évaluation dans les collèges – Vingt ans d'expérience partagée* (2014)
- *Plan d'action de développement durable 2010-2015* — version Web seulement (révisé en décembre 2013)
- *Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèges – État de situation* (2012)
- *Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation* (2006)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme*

Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec.
Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme (1997)

Version anglaise

- *Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme – Case Study Evaluating Programs of Study in Québec* (1997)

Consultations

- *Tournée des collèges 2006* (2005)
- *À l'écoute des partenaires* (2006)

Version anglaise

- *2006 College Tour* (2005)

Annexe XI

Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner.

Cette indépendance est essentielle afin de préserver sa neutralité et d'établir la crédibilité de ses travaux tant auprès des collèges et de la population en général que des instances gouvernementales devant lesquelles elle rend compte du résultat de ses activités.

Le mandat de la Commission touche tous les établissements du réseau collégial québécois auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales (LRQ, chapitre C-29, r.4) et consiste à évaluer leurs politiques d'évaluation des apprentissages et des programmes d'études, l'application de ces politiques ainsi que la mise en œuvre de leurs programmes. Dans le cas des collèges publics (cégeps) et privés subventionnés, le mandat prévoit aussi l'évaluation de la réalisation des activités reliées à leur mission éducative, tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Cela englobe la planification stratégique des cégeps ainsi que la planification liée à la réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés.

La Commission s'acquitte de son mandat dans le respect des pouvoirs que lui confère la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « Loi » (LRQ, chapitre C-32.2), à savoir un pouvoir de vérification, un pouvoir de recommandation et le pouvoir de rendre publics les résultats de ses travaux de la manière qu'elle juge appropriée. Aussi, elle jouit d'une autonomie de fonctionnement de sorte qu'elle peut conduire des évaluations chaque fois qu'elle le juge opportun et les mener selon les modalités qu'elle détermine.

Enfin, pour réaliser ses activités et susciter un engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, elle privilégie une approche basée sur les valeurs suivantes :

Impartialité

Les évaluations de la Commission reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

Les évaluations et les décisions de la Commission sont guidées par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence.

Respect

Tout en préservant son autonomie, la Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collèges et réalise ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités.

Collaboration

Le processus d'évaluation de la Commission est fondé sur la participation et la collaboration des collèges et de leur personnel.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (LRQ, chapitre M-30, a. 3.0.1) et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (LRQ, chapitre M-30, r. 1), ci-après appelé « le Règlement », ainsi que ceux établis dans le présent Code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
2. En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
3. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.
4. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.
5. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
6. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel entre les personnes présentes.
7. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées, ait la faculté de faire valoir son point de vue, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.

8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche des travaux de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
9. Le président de la Commission doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par chacun des membres.

Conflit d'intérêts et confidentialité

10. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique électorale, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
11. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévues à l'article 13 du Règlement.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.
14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
17. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
18. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion

de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas requise dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.

Règles sur l'après-mandat

19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.
20. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
21. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
22. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Engagement à la confidentialité et déclaration d'intérêts

23. Le membre s'engage à respecter les dispositions du présent Code d'éthique et de déontologie et à signer, à son entrée en fonction et à chaque année par la suite, le formulaire *Engagement au respect des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission et déclaration d'intérêts*, joint en annexe.

Modalité d'application

24. Le président de la Commission est responsable de l'application du présent Code. Il est assisté pour ce faire par le secrétaire général de l'organisation.

Disposition finale

25. Le présent Code d'éthique et de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **16 juin 2015**. Il entre en vigueur dès son adoption.

ANNEXE

Engagement au respect des dispositions du Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission et déclaration d'intérêts

Je, _____, confirme avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie à l'intention des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Dans l'exercice de mes fonctions :

- Je m'engage à respecter les dispositions du présent Code d'éthique et de déontologie.
- Je m'engage à assurer la confidentialité du contenu des échanges auxquels je participerai et des documents qui me seront fournis.
- Je déclare avoir des liens avec le ou les établissements ci-dessous désignés et qui sont susceptibles de me placer en situation de conflit d'intérêts entre mon intérêt personnel et celui de la Commission.

Liste des établissements désignés (si aucun établissement, l'indiquer) :

En foi de quoi, j'ai signé ce document, à _____, le _____ jour du mois de _____ deux mille _____.

Signature



**Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial**

Québec



DEPUIS 1993

ÉVALUER – CONTRIBUER – TÉMOIGNER